



FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR DU TRAVAIL DES MÉTAUX EN 2006 Mars 2008

1. Introduction

L'étude des secteurs à risque a pour objectif la diminution des accidents graves. Le secteur du travail des métaux est un secteur industriel par essence. Cette spécificité industrielle en fait une des cibles privilégiées du plan Pharaon (« le Plan d'Action fédéral pour la Réduction des Accidents du travail ») de lutte contre les accidents du travail graves.

Ce secteur n'a fait l'objet que d'une seule étude par le service de la Banque de données, en 1997. Il est pourtant un des secteurs les plus importants tant en terme de volume d'emploi que d'accidents du travail. En effet, avec 93.587.452 heures d'exposition au risque au 30 juin 2006, il se classe en onzième position des secteurs d'activité économique. Il est sixième dans l'ordre décroissant du nombre d'accidents avec 3 183 accidents en 2006. Il figure en outre en 8^{ème} position pour le taux de fréquence des accidents calculé au 30 juin 2006 avec un taux de fréquence de 45.10, en 9^{ème} position pour le taux de gravité global avec un taux de 3.93 et en 10^{ème} position pour le taux de gravité réel avec un résultat de 1.03. Ces résultats classent le secteur du travail du métal largement au-dessus des moyennes des indicateurs de risque d'accidents du secteur privé en Belgique.

2. Méthodologie

L'existence de la double problématique de l'importance du secteur et de la concrétisation pour les employeurs de la notion de cas graves a poussé le service statistique du FAT à développer une méthodologie de recherche qui dépasse la seule description pour tenter de répondre à quelques interrogations légitimes en matière de prévention des accidents graves dans le secteur du travail des métaux en Belgique. Le service a développé une méthode de recherche basée sur l'énoncé de quelques questions de départ et d'une hypothèse de travail.

2.1. QUESTIONS DE DÉPART

La théorie de la recherche en sciences sociales définit les questions de départ¹ comme la forme sous laquelle le chercheur peut énoncer son projet de recherche en exprimant le plus exactement possible ce qu'il cherche à savoir, à élucider, à mieux comprendre. Elles ont la forme de questions simples et claires, même si ces questions sont en réalité sous-tendues par une réflexion théorique consistante.

¹ Denise Delière-Rott : Initiation à la recherche scientifique, Ecole de Santé Publique-UCL-LEW ; R. Quevy et L. Van Campenhoudt, Manuel de recherche en sciences sociales, Dunod, Paris, 1995 ; L. Albarello, F. Digneffe et alii, pratiques et méthodes de recherches en sciences sociales, Ed. Armand Colin, Paris, 1995 ; B. van Cutsem Syllabus d'Initiation à la recherche scientifique, Université Nationale du Rwanda - Ecole de Santé Publique et de Nutrition, 75p, 1992.

Deux questions sont à la base de la présente enquête :

- Quelles sont les formes les plus fréquentes des accidents de travail entraînant des séquelles ou le décès dans ce secteur ?
- L'origine de ces accidents est-elle majoritairement mécanique ou humaine ?

2.2. HYPOTHÈSE DE TRAVAIL

La recherche scientifique en sciences sociales est sous-tendue par l'énoncé d'une hypothèse de travail². La théorie définit celle-ci comme une proposition provisoire, une présomption, qui demande à être vérifiée. Elle peut prendre deux formes différentes, soit l'anticipation d'une relation entre un phénomène et un concept capable d'en rendre compte, soit comme l'anticipation d'une relation entre deux concepts. En d'autres mots, elle est une réponse plausible et possible aux questions de départ dont l'enquête confirmera ou infirmera la validité et la pertinence.

Nous basant sur les conclusions des études déjà menées depuis plusieurs années dans différents secteurs industriels par le service de la Banque de données du Fonds, nous avons formulé notre hypothèse de travail de la manière suivante :

Les accidents du travail dans le secteur du travail des métaux entraînant des séquelles ou le décès sont pour une large part plus souvent liés à des comportements humains inappropriés, qu'à la dangerosité propre des machines et des outils impliqués dans ces accidents.

Définitions : Facteur mécanique - facteur humain

L'objet de la présente étude est donc clairement lié à l'aspect des causes originelles des accidents du travail. Ceux-ci sont-ils le résultat d'une déficience mécanique de l'outil ou de la machine utilisée par le travailleur ? Ou bien à contrario, sont-ils le résultat de gestes inopportuns, de comportements déficitaires ou du non-respect des mesures de prévention et de sécurité ? La méthode utilisée par les enquêteurs du service de la banque de données du FAT pour définir ce que sont les causes mécaniques et humaines est décrite au point 2.4. Limites de la recherche.

2.3. SÉLECTION DE L'ÉCHANTILLON

C'est la formulation de l'hypothèse de travail qui a guidé la méthodologie de sélection de l'échantillon.

Nous avons retenu dans un premier temps, les accidents survenus durant l'année 2006 sur le lieu du travail dans des entreprises relevant du Nace 28. L'échantillon comprenait systématiquement les accidents mortels (6 accidents) ainsi que ceux pour lesquels l'organisme assureur avait prévu fin février 2007, lors de la transmission des informations liées aux prévisions des incapacités permanentes au 31 décembre 2006 (590 accidents). Pour plus de sécurité, nous avons inclus également dans l'échantillon, les accidents pour lesquels les assureurs avaient omis de transmettre l'information quant à une éventuelle incapacité permanente (169 accidents). Au total, l'équipe du service a examiné 762 dossiers dans 14 entreprises d'assurance différentes.

² ibidem

Après examen, nous avons écarté de l'enquête 234 dossiers pour différentes raisons ; la plupart des dossiers pour lesquels l'information concernant une prévision d'incapacité permanente manquait se sont avérés des dossiers sans incapacité permanente (169 dossiers), certaines attributions du code NACE sont erronées (58 dossiers), comme ce fut le cas pour une très grande entreprise avec de très nombreux accidents, qui relève du secteur du nettoyage industriel et non de celui du travail des métaux, certains accidents sont en réalité des accidents sur le chemin du travail, d'autres motifs sont apparus de manière marginale. Ces dossiers ont été écartés en raison de leur manque évident de pertinence par rapport à l'objet de la recherche. En outre, 22 dossiers n'ont pu être fournis par les entreprises d'assurance au moment du passage du service.

En définitive, ce sont 528 dossiers d'accidents avec prévision d'incapacité permanente au 1^{er} février 2007 et survenus dans le secteur du travail des métaux (code nace 28) qui constituent l'échantillon de cette étude.

2.4. LIMITES DE LA RECHERCHE

Toute recherche a ses limites, celle-ci comme les autres. L'important est de les connaître et d'en tenir compte avant de tirer des conclusions qui pourraient s'avérer hâtives.

Les deux limites principales sont pour l'une d'ordre méthodologique et pour l'autre, le résultat des carences dans le contenu des dossiers qui sont des dossiers de règlement de l'accident et non des dossiers réalisés à des fins de prévention.

La limite d'ordre méthodologique tient en ce que la détermination de la cause humaine ou mécanique de l'accident est principalement le fruit de l'appréciation de l'enquêteur. Celui-ci l'a déterminée à la lecture des documents figurant dans le dossier qu'il a pu consulter chez l'assureur. Cette appréciation n'est donc pas le résultat d'une étude des causes selon une méthode éprouvée par les conseillers en prévention.

La deuxième limite provient du fait que l'examen des dossiers ne permet le plus souvent pas de connaître les causes profondes des comportements éventuellement déficients des travailleurs. Les dossiers consultés étant des dossiers de règlement d'accident et non des dossiers du type de ceux de l'inspection du travail ou des conseillers en prévention.

Il n'est pas possible, à partir du matériau utilisé, de déterminer les causes primaires, secondaires ou tertiaires telles que décrites à l'art 1^{er} de AR du 24/02/2005 modifiant l'AR du 22/03/1998 relatif à la politique du bien-être des travailleurs.

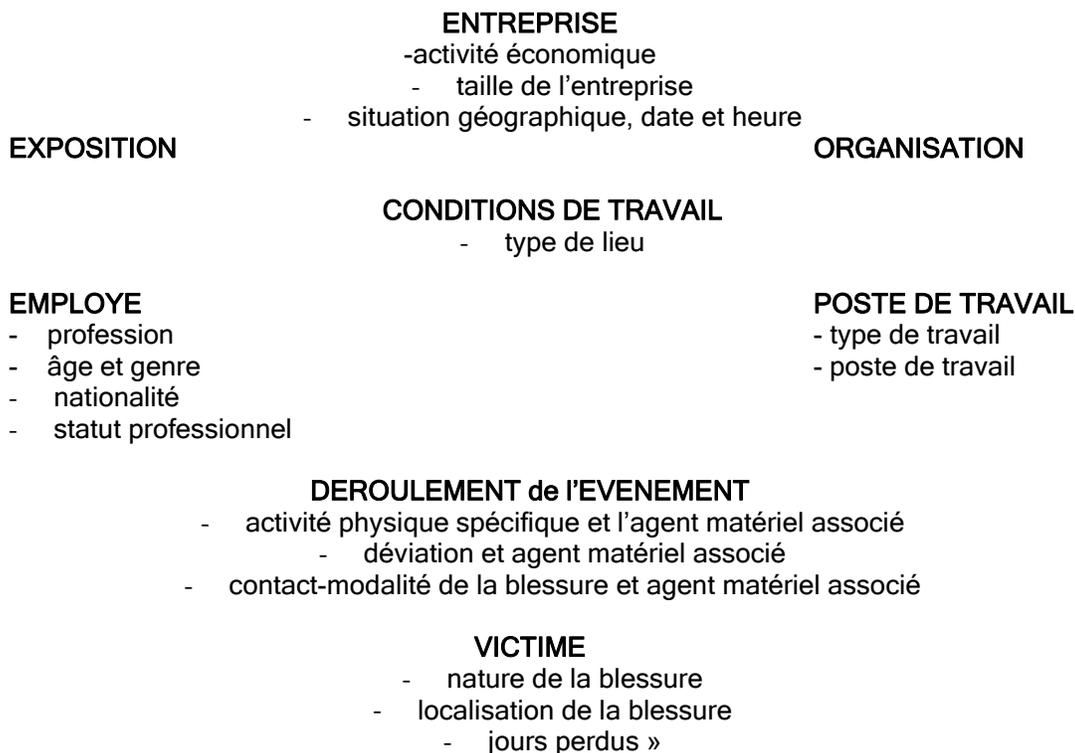
L'analyse des accidents du travail s'est fait par le biais de l'utilisation de la méthodologie des Statistiques Européennes sur les Accidents du Travail SEAT. Cette méthodologie vise à fournir une description détaillée des caractéristiques de la victime, de son entreprise, et de sa blessure ainsi que des informations sur le déroulement de l'événement à l'origine de l'accident, de manière à élaborer une politique de prévention au niveau européen.

« Trois types d'informations de base sont nécessaires pour enregistrer un accident du travail :

- *Informations indiquant où et quand l'accident s'est produite et identifiant la victime* : Il s'agit de l'activité économique de l'employeur ; la profession, le statu professionnel, le sexe, l'âge et la nationalité de la victime ; la situation géographique et la taille de l'unité locale de l'entreprise ; la date et l'heure ; le type de lieu et le poste et type de travail.
- *Informations indiquant comment s'est produit l'accident, les circonstances dans lesquelles l'accident s'est produit et de quelle manière se sont produites les*

blessures : Il s'agit de l'événement découpé en trois séquences décrites ci-dessous : activité physique, déviation, contact-modalité de la blessure et leurs agents matériels associés.

- *Informations ayant trait à la nature et à la gravité des blessures et les conséquences des accidents* : Il s'agit de la partie du corps blessée, du type de blessure et du nombre de jours perdus.



Source : Statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT) - Méthodologie - édition 2001

A l'heure actuelle, lorsqu'elle utilise les données disponibles de manière électronique, la Banque de données est limitée aux 4 variables de la déclaration d'accident du travail obligatoirement fournies par les assureurs ; le type de travail, la dernière déviation et son agent matériel associé et le contact-modalité de la blessure. La présente enquête, qui se base sur l'examen des dossiers auprès des organismes assureurs, offre l'opportunité d'analyser les 4 autres variables de la méthodologie SEAT ; le lieu de travail, l'activité physique spécifique au moment de l'accident et son agent matériel associé ainsi que l'agent matériel du contact-modalité de la blessure.

« Les 8 variables se définissent comme suit :

- **Le type de lieu** : Le type de lieu, d'emplacement, d'espace de travail où la victime se trouvait, travaillait juste avant l'accident.
- **Le type de travail** : La nature du travail, de la tâche (activité générale) faite par la victime au moment du d'accident.
- **L'activité physique spécifique** : L'activité faite, exécutée par la victime juste avant l'accident.
- **L'agent matériel de l'activité physique spécifique** : Le principal agent matériel associé ou lié à l'activité physique de la victime juste avant l'accident.
- **La déviation** : Le dernier événement, déviant de la normale, conduisant à l'accident.

- **L'agent matériel associé ou lié à l'événement déviant** : Le principal agent matériel associé ou lié à l'événement déviant.
 - **Le contact-modalité de la blessure** : Le contact qui a blessé la victime.
 - **L'agent matériel du contact-modalité de la blessure** : Le principal agent matériel associé ou lié au contact qui a blessé. »
- Source : Statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT) - Méthodologie - édition 2001

3. Cadre d'analyse

3.1. L'EMPLOI

3.1.1. Evolution de l'emploi 2001-2006

L'analyse comparative de l'évolution du volume de l'emploi, en équivalent temps plein, entre 2001 et 2006 dans le secteur du travail des métaux et dans l'ensemble du secteur privé montre une diminution du volume de l'emploi dans le secteur du travail des métaux (-5,5%) tandis que celui-ci augmente dans l'ensemble du secteur privé (+ 3,6%). Cette différence entraîne de facto une diminution régulière de la part du secteur du travail des métaux dans le volume total de l'emploi du secteur privé de 8,8 %. En effet, le secteur qui occupait 2,83 % des travailleurs du secteur privé en 2001, n'en occupe plus que 2,58 %³.

L'analyse comparative de la répartition des travailleurs équivalents temps plein selon le genre durant la même période et entre les mêmes secteurs montre également des différences notables. Le secteur du travail des métaux est un secteur très masculin. Les femmes n'y représentent effectivement que 10,2 % du volume de l'emploi et leur part est constante entre 2001 et 2006. Par contre, dans l'ensemble du secteur privé, les femmes représentent près de 38% des travailleurs et leur part a augmenté de près de 2 % entre 2001 et 2006⁴. En revanche, la comparaison des répartitions des travailleurs en équivalents temps plein entre ouvriers et employés dans le secteur du travail des métaux et dans l'ensemble du secteur privé montre un certain parallélisme. Les ouvriers représentent 76,5 % du volume de l'emploi dans le secteur du travail des métaux et leur part diminue de 1,2% entre 2001 et 2006. Ils ne composent que 45,1% du volume de l'emploi dans l'ensemble du secteur privé mais, leur part relative diminue également (-1,6%) entre 2001 et 2006⁵

3.1.2. Emploi du secteur du travail des métaux (Nace-Bel 2003) en 2006

Le secteur du travail des métaux se subdivise en sous-secteurs codés en 5 positions dont la liste suit.

Secteur NACE 28 : TRAVAIL DES METAUX

28.1. Fabrication d'éléments en métal pour la construction

- 28.110. Fabrication de constructions métalliques et de leurs parties
- 28.120. Fabrication de charpentes et menuiseries métalliques

28.2. Fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières pour le chauffage central

- 28.210. Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
- 28.220. Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central

28.3. Fabrication de générateurs de vapeur

- 28.300. Fabrication de générateurs de vapeur

³ Cfr. Annexe 1, tableau 1

⁴ Cfr. Annexe 1, tableau 2

⁵ Cfr. Annexe 1, tableau 3

28.4. Forge; emboutissage, estampage et profilage des métaux; métallurgie des poudres

- 28.401. Forge
- 28.402. Emboutissage, estampage et profilage des métaux
- 28.403. Métallurgie des poudres

28.5. Traitement et revêtement des métaux ; mécanique générale

- 28.510. Traitement et revêtement des métaux
- 28.520. Opérations de mécanique générale

28.6. Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie

- 28.610. Fabrication de coutellerie
- 28.620. Fabrication d'outillage
- 28.630. Fabrication de serrures et ferrures

28.7. Fabrication d'autres ouvrages en métaux

- 28.710. Fabrication de fûts et emballages similaires en métaux
- 28.720. Fabrication d'emballages légers en métal
- 28.730. Fabrication d'articles en fils métalliques
- 28.741. Fabrication de boulons, de vis et d'écrous
- 28.742. Fabrication de chaînes, à l'exception des chaînes pour la transmission de l'énergie
- 28.743. Fabrication de ressorts
- 28.751. Fabrication d'articles de ménage
- 28.752. Fabrication d'articles sanitaires
- 28.753. Fabrication de coffres-forts
- 28.754. Fabrication de petits articles métalliques
- 28.755. Fabrication d'autres articles métalliques
 - comprend la fabrication de sabres, d'épées, de baïonnettes, de coiffures de sécurité en métaux, de panneaux indicateurs et de panneaux de signalisation, d'éléments de couverture en métal, gouttières, faitages, d'échelles et escabeaux métalliques, de boîtes aux lettres, d'ancres et d'hélices de bateaux, de fers à cheval

Source : SPF Economie, NACE-BEL 2003, Nomenclature d'activités économiques avec notes explicatives.

En termes de volume d'emploi en équivalents temps plein (ETP), les principaux sous-secteurs du secteur du travail des métaux sont par ordre décroissant⁶ :

- le secteur des opérations de mécanique générale (28520) :	12.056,1 ETP
- le secteur de la fabrication de constructions métalliques (28110) :	10.431,3 ETP
- le secteur de la fabrication de charpentes et menuiseries métalliques (28120)	7.563,5 ETP
- le secteur du traitement et revêtement des métaux (28510)	4.881,5 ETP
- le secteur de la fabrication de générateurs de vapeur (28300)	4.840 ETP

Ces secteurs totalisent 39.772,4 des 53.730,7 équivalents temps plein que compte le secteur du travail des métaux, soit quelques 74,1% de l'emploi du secteur.

Ces secteurs sont relativement peu féminisés puisqu'ils ne regroupent que 58,7 % des emplois féminins du secteur du travail des métaux.

Les sous-secteurs les plus féminisés sont en ordre décroissant⁷ :

- le secteur de la fabrication de petits articles métalliques (28754)	39,9 % de femmes
- le secteur de la fabrication d'articles de ménage (28751)	37,1 % de femmes
- le secteur de la fabrication d'articles sanitaires (28752)	26,8 % de femmes
- le secteur de la fabrication de serrures et de ferrures (28630)	26,0 % de femmes
- le secteur de la fabrication de chaînes (28742)	25,4 % de femmes

La répartition des travailleurs dans le secteur du travail des métaux selon le style de travail, ouvriers ou employés⁸ montre que les ouvriers représentent 76,5 % du volume de l'emploi en équivalents

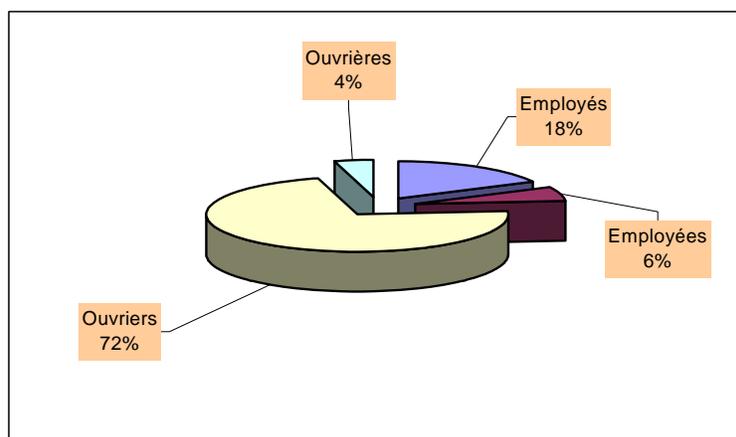
temps plein. Cependant la répartition des genres selon le style de travail⁹ permet de remarquer une différence entre ouvriers et employés. Les hommes représentent en effet 94,4 % des ouvriers mais seulement 74,8% des employés. Dans l'ensemble du secteur privé, les hommes composent 77,6 % des ouvriers et 49,6 % des employés⁹.

Les sous-secteurs qui comptent les parts les plus importantes d'employés en leur sein sont en ordre décroissant ;

- le secteur de la fabrication des coffres-forts (28753)	41,6% d'employés
- le secteur de la fabrication des chaînes (28742)	37,9 % d'employés
- le secteur de la fabrication d'outillage (28620)	33,6 % d'employés
- le secteur de la fabrication de boulons, vis et d'écrous (28741)	33,3 % d'employés
- le secteur de la fabrication d'articles sanitaires (28752)	31,6 % d'employés

De manière synthétique, on peut représenter la distribution des travailleurs du secteur du travail des métaux selon leur sexe et leur type d'emploi de la manière suivante.

Graphique 1 : Distribution en fréquence relative des travailleurs en équivalents temps plein du secteur du travail des métaux en 2006, selon leur sexe et leur type d'emploi.



En ce qui concerne la répartition de l'emploi selon la taille de l'entreprise, l'analyse des données de l'O.N.S.S. montre que dans le secteur du travail des métaux, l'emploi se regroupe pour plus de la moitié dans des entreprises comptant entre 10 et 99 travailleurs et ce, pour l'ensemble 24 des sous secteurs d'activité économique¹⁰.

Pour 7 sous-secteurs, la valeur modale de taille des entreprises est la taille entre 20 et 49 travailleurs (sous-secteurs 28120 - 28402 - 28520 - 28610 - 28620 - 28630 et 28741). Pour 6 autres sous-secteurs, c'est la taille entre 50 et 99 travailleurs qui est la valeur modale (sous-secteurs 28210 - 28710 - 28743 - 28753 - 28754 - 28755)

Lorsque l'on regroupe les classes de taille d'entreprises comprises entre 20 et 99 travailleurs, on retrouve cette classe comme valeur modale pour 16 des 24 sous-secteurs du travail des métaux.

⁶ Cfr. Annexe 1, tableau 5.

⁷ Cfr. Annexe 1, tableau 4

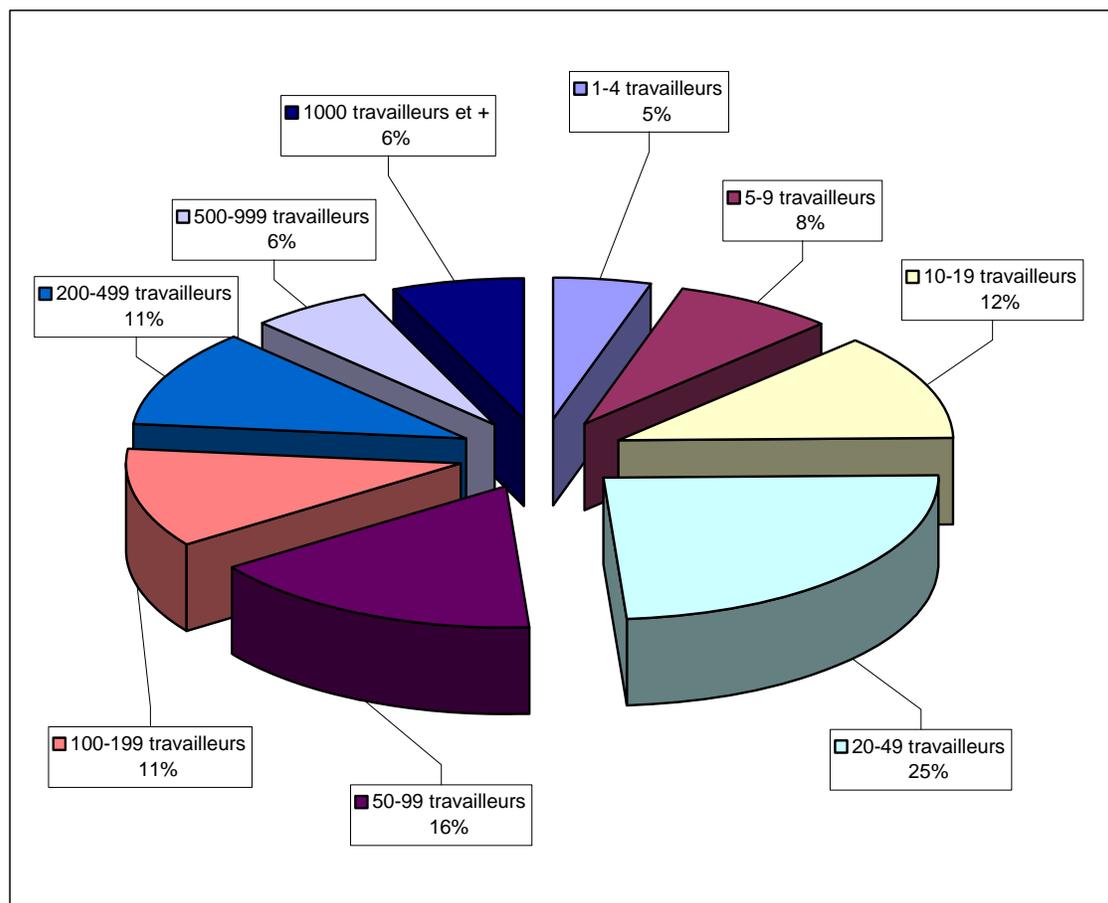
⁸ Cfr. Annexe 1, tableau 6 et tableau 7

⁹ Source : fichier de l'ONSS : chiffres au 30 juin 2006

¹⁰ Cfr. Annexe 1, tableau 8.

Cependant, certains sous-secteurs comptent une plus grande part de travailleurs employés dans des entreprises de plus grande taille¹¹, de plus de 100 travailleurs. Parmi ces sous-secteurs, on retrouve bien sûr le 28110 qui compte la seule entreprise du secteur employant plus de 1000 travailleurs, mais aussi, les sous secteurs 28220 - 28300 - 28510 - 28720 - 28730 - 28751 et 28752.

Graphique 2 : Distribution en fréquence relative de l'emploi en équivalents temps plein dans le secteur du travail des métaux - 2006.



L'examen de la distribution en fréquence relative de l'emploi en équivalents temps plein dans les différents sous-secteurs par classe de taille d'entreprise¹², montre d'une part les particularités de chaque sous-secteur pour ce qui est de la taille des entreprises qui le composent, mais aussi la grande disparité entre les sous-secteurs en termes de volume d'emploi.

L'examen comparatif de la distribution des employeurs du secteur du travail des métaux avec ceux de l'ensemble du secteur privé¹³ montre que si la forme de la courbe de distribution des employeurs du secteur du travail des métaux est comparable à celle de l'ensemble du secteur privé, on assiste à un plus regroupement des fréquences des moyennes entreprises et surtout à une beaucoup moins grande fréquence des entreprises de moins de 5 travailleurs.

¹¹ Cfr. Annexe 1, tableau 9 .

¹² Cfr. Annexe 1, tableau 10.

¹³ Cfr. Annexe 1, tableau 11.

3.2. LES ACCIDENTS DANS LE SECTEUR 28

3.2.1. Evolution des accidents dans le secteur 2001-2006

L'évolution du nombre des accidents du travail dans le secteur du travail des métaux¹⁴ se caractérise par une diminution globale depuis 1998, marquée par une forte baisse de 27 % entre 2002 (10.437 accidents) et 2005 (7.601 accidents) et ce, malgré une légère remontée entre 2005 et 2006 de 3 %.

L'analyse de l'évolution des suites des accidents et de leur répartition dans le total des accidents nous montre¹⁵ que la diminution porte avant tout sur les cas avec incapacité temporaire (ITT) (- 40%) et ensuite sur les cas sans suite (CSS) (-18%). Le nombre des cas mortels évoluent en dents de scie, essentiellement sous l'effet des variations des petits nombre. A noter, le pic de décès enregistré en 2004 et qui est lié aux 8 travailleurs du secteur du travail des métaux décédés à Ghislenghien le 30 juillet 2004. On ne relève par contre pas de diminution du nombre des accidents avec prévision d'incapacité permanente (IPP), dont la part relative augmente dès lors dans le total des accidents du travail du secteur.

3.2.2. Accidents dans le secteur en 2006

La comparaison entre la distribution des accidents et de leurs suites par sous-secteur d'activité économique avec leur représentation dans l'ensemble du secteur du travail des métaux permet d'une part d'identifier les sous-secteurs dans lesquels les accidents provoquent proportionnellement plus souvent des incapacités temporaires ou permanentes¹⁶ et d'autre part de repérer les secteurs qui ont une part dans le total des accidents du travail proportionnellement plus grande que leur importance en volume de l'emploi dans le secteur entier¹⁷.

Dans l'ensemble du secteur du travail des métaux, 46,5% des accidents donnent lieu à une incapacité temporaire de travail pour 50,1% dans l'ensemble du secteur privé et 7,6% des accidents dans le secteur du travail des métaux engendrent une incapacité permanente, pour 8% dans le secteur privé. On peut donc dire que les accidents dans ce secteur sont relativement moins graves en termes d'incapacité temporaire et permanente que l'ensemble des accidents du secteur privé¹⁴.

Mais les disparités entre les sous-secteurs sont parfois importantes¹⁷. Ainsi, certains secteurs constituent une part plus importante dans les accidents du travail que celle qui est la leur dans le volume de l'emploi du secteur. Il en est ainsi particulièrement dans les secteurs 28520, 28120 et 28210. A contrario, d'autres secteurs comptent proportionnellement moins d'accidents que leur part dans le volume de l'emploi du secteur. C'est le cas des secteurs 28110, 28720, 28730, 28741, 28751, 28754 et 28755.

4. Résultats de l'enquête et discussion

La suite de l'enquête présentera les résultats issus des 528 dossiers retenus pour l'enquête parmi les 762 dossiers consultés auprès des organismes assureurs et dont le mode de sélection a été expliqué plus haut dans cette étude.

La comparaison entre les résultats issus des dossiers examinés par le service avec l'ensemble du secteur du travail du métal qui sert de « groupe-témoin » se fera pour chaque

¹⁴ Cfr. Annexe 2, tableau 12.

¹⁵ Cfr. Annexe 2, tableau 13

¹⁶ Cfr. Annexe 2, tableau 14.

¹⁷ Cfr. Annexe 2, tableau 15 ;

tableau, et pour autant que les données existent dans la base de données, au moyen d'une colonne supplémentaire, présentant la distribution en fréquence relative de la variable pour l'ensemble du secteur du travail des métaux en 2006.

4.1. CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES

4.1.1. Le genre des victimes

La quasi-totalité des accidents étudiés sont survenus à des hommes¹⁸. Cela est le résultat de différents facteurs inhérents au fait que le secteur est à 90 % masculin, mais aussi au fait que le secteur est essentiellement ouvrier. Or l'expérience montre que ce sont les ouvriers de sexe masculin qui sont les plus touchés par les accidents du travail.

4.1.2. L'âge des victimes

Pour les dossiers étudiés, comme pour l'ensemble des accidents du secteur privé, le constat est le même. Plus la victime d'un accident du travail avance en âge, plus elle a de risque que son accident se solde par des séquelles permanentes. Il est à relever également que les 3 dossiers d'accidents mortels étudiés concernent des victimes de plus de 40 ans¹⁹.

4.1.3. La catégorie professionnelle des victimes

Comme vu plus haut, les trois quarts des travailleurs du secteur sont des ouvriers. Ils représentent cependant plus de 95,8 % des dossiers d'accidents étudiés²⁰ et surtout leurs accidents sont proportionnellement plus souvent plus lourds en séquelles permanentes²¹.

Sans surprise non plus, les dossiers étudiés sont pour 94% ceux d'ouvriers du sexe masculin²² et à 97,5 % ceux d'hommes, toutes catégories professionnelles confondues.

4.2. CARACTÉRISTIQUES DES ACCIDENTS

4.2.1. L'heure des accidents

La distribution des heures de survenance des accidents du travail dans le secteur du travail des métaux est très similaire à celle enregistrée dans l'ensemble du secteur privé. On retrouve les pics de 10-11 heures du matin et de 14-15 heures²³.

¹⁸ Cfr. Annexe 2, tableau 16.

¹⁹ Cfr. Annexe 2, tableau 17.

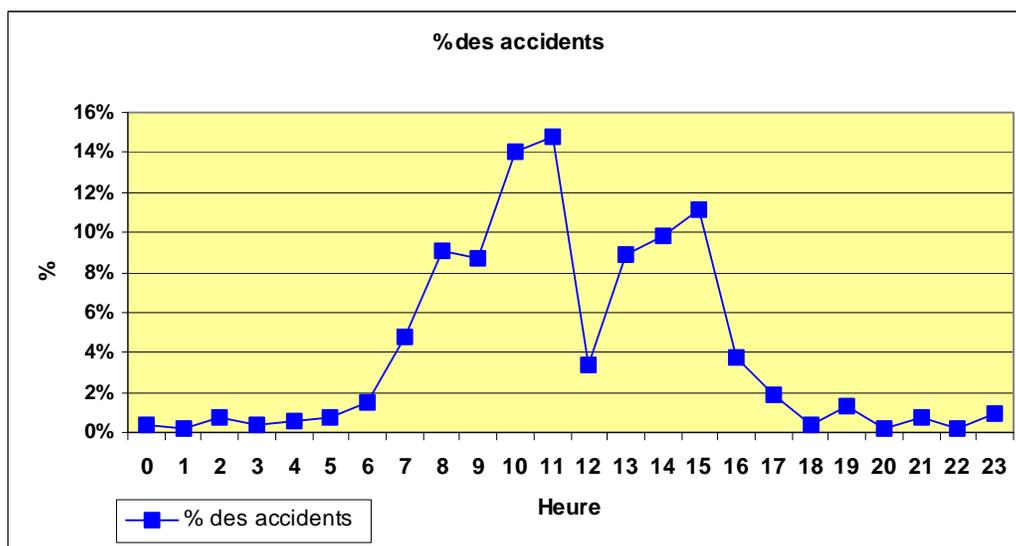
²⁰ Cfr. Annexe 2, tableau 20.

²¹ Cfr. Annexe2, tableau 19.

²² Cfr. Annexe 2, tableau 21

²³ Cfr. Annexe 2, tableau 23

Graphique 3 : Distribution en fréquence relative des accidents du travail dans le secteur du travail des métaux selon l'heure de survenance de l'accident - 2006.



4.2.2. Le jour des accidents

La distribution des jours des accidents dans le secteur du travail des métaux est également similaire à celle dans l'ensemble du secteur privé. On y reconnaît la diminution du nombre global des accidents au fur et mesure qu'avance la semaine²⁴. Il apparaît cependant que la proportion des accidents avec séquelles prévisibles est plus forte en début et en fin de semaine qu'au milieu de celle-ci²⁵.

4.2.3. Le mois des accidents

La distribution des mois des accidents du travail montre un plateau qui s'étale d'août à novembre où l'on retrouve quelques 40 % des accidents étudiés²⁶. Par contre les mois durant lesquels on retrouve la plus grande part d'accident avec incapacité permanente prévue sont décembre, mars et mai²⁷.

4.2.4. La taille de l'entreprise

Dans 60 % des dossiers étudiés, les victimes travaillaient dans des entreprises comptant entre 10 et 99 travailleurs²⁸. La courbe de répartition des dossiers étudiés selon la taille des entreprises dans lesquelles les accidents sont survenus est parallèle à la courbe de distribution de l'emploi selon la taille de l'entreprise dans le secteur.

C'est au sein des entreprises entre 100 et 500 travailleurs que la part relative des accidents avec prévision d'incapacité permanente est la plus importante par rapport au total des accidents survenus dans cette classe de taille d'entreprise²⁹.

²⁴ Cfr. Annexe 2, tableau 26.

²⁵ Cfr. Annexe 2, tableau 25.

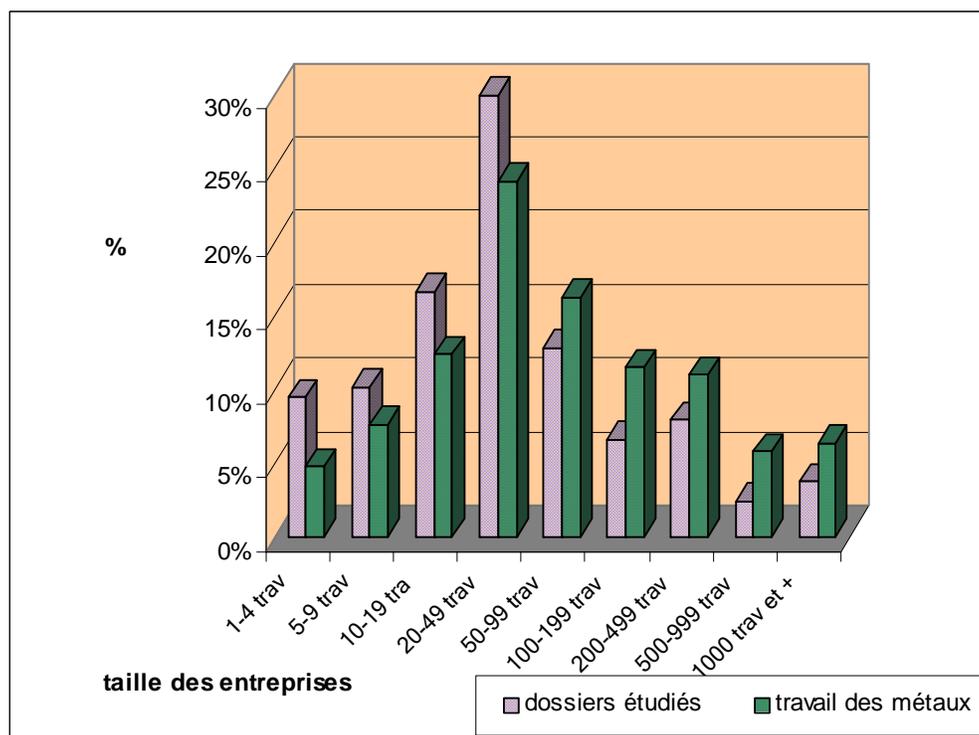
²⁶ Cfr. Annexe 2, tableau 28.

²⁷ Cfr. Annexe 2, tableau 27.

²⁸ Cfr. Annexe 2, tableau 29.

²⁹ Cfr. Annexe 2, tableau 30.

Graphique 4 : Comparaison des distributions des tailles d'entreprises des victimes d'accidents du travail dans les dossiers étudiés et dans le secteur du travail des métaux - 2006.



4.2.5. La distribution géographique des accidents

La Flandre totalise une plus grande part des accidents du travail dans le secteur du travail des métaux³⁰. Cependant la part relative des accidents avec prévision de séquelles permanente est moins élevée que la moyenne nationale. Elle s'élève en Flandres à 55 % des accidents³¹ alors que la moyenne du pays est de 63 %. La région wallonne compte 34 % des accidents du secteur et Bruxelles, 4 %. Mais dans ces deux régions, la part des accidents pour lesquels on prévoit des séquelles permanentes est largement supérieure à la moyenne belge, 71 % en Wallonie et 76 % à Bruxelles.

4.2.6. Les secteurs en 5 positions

Sur l'ensemble des dossiers étudiés, six sous-secteurs sont plus largement représentés parmi les accidents du travail que par leur part dans le volume de l'emploi dans le secteur du travail des métaux³² ; ce sont les secteurs 28110 (+3.7%), 28120 (+2.6%), 28210 (+2.2%), 28630 (+1.2%), 28401 (+0.9%), 28300 (+0.5%). Trois autres secteurs ont une part moins importantes dans les accidents du travail que leur part relative dans le volume de l'emploi du secteur ; ce sont les secteurs 28510 (-2.7%), 28402 (-1.2%) et 28755 (-0.6%). Les autres secteurs soit représentent une part dans les accidents équivalente à la leur dans le volume de l'emploi, soit ont un nombre d'accidents trop faible pour qu'il soit pertinent d'en tirer des conclusions statistiques.

³⁰ Cfr. Annexe 2, tableau 31.

³¹ Cfr. Annexe 2, tableau 32.

³² Cfr. Annexe 2, tableau 34.

L'analyse comparative des distributions des conséquences des accidents selon le sous-secteur dans lequel ils sont survenus permet de relever que certains sous-secteurs d'activité économique connaissent une part relative d'accidents pour lesquels des séquelles permanentes sont envisagées plus élevée que dans l'ensemble du secteur du travail des métaux. Cette moyenne est de 63% pour l'ensemble des 528 dossiers analysés. Mais certains secteurs connaissent des parts relatives d'accidents avec prévision d'incapacité permanente largement supérieures ; les secteurs 28755 (+12.5%), 28220 (+9.2%), 28120 (+8%), 28630 (+7.5%), 28300 (+5.5%) et 28730 (+4.2%).

4.3. PROCESSUS ACCIDENTEL

L'intérêt d'une étude approfondie des dossiers d'accidents du travail survenus au sein d'un même secteur d'activité économique réside précisément dans sa capacité d'identifier les types d'accidents les plus graves et parmi ces derniers, ceux dont les modus operandi sont les plus fréquents.

C'est dans ce but que le service a défini une méthodologie particulière permettant d'identifier les mécanismes accidentels les plus fréquents conduisant aux accidents les plus graves, ceux ayant entraîné le décès de la victime ou laissant prévoir une incapacité permanente.

La description du processus accidentel selon les variables SEAT des statistiques européennes en accidents du travail, qui est l'objet de ce chapitre ne concerne donc plus que les 333 dossiers avec incapacité permanente ou décès parmi les 528 dossiers étudiés.

Dans un second filtre³³, les contacts-modalités blessants les plus fréquemment rencontrés ont été identifiés. Il s'agit dans l'ordre décroissant de fréquence et pour les 528 dossiers analysés des contacts-modalités de blessure suivants :

- 31 - Mouvement vertical, écrasement sur, contre (résultat d'une chute) :	22 %
- 63 - Coincement, écrasement entre des agents matériels	13 %
- 71 - Contrainte physique sur le système musculo-squelettique	13 %
- 42 - Heurt par objet qui chute	12 %
- 51 - Contact avec un agent matériel coupant	9 %
- 53 - Contact avec un agent matériel dur, rugueux	8 %

Ces modalités de blessure regroupent quelques 77 % des 528 dossiers analysés par le service.

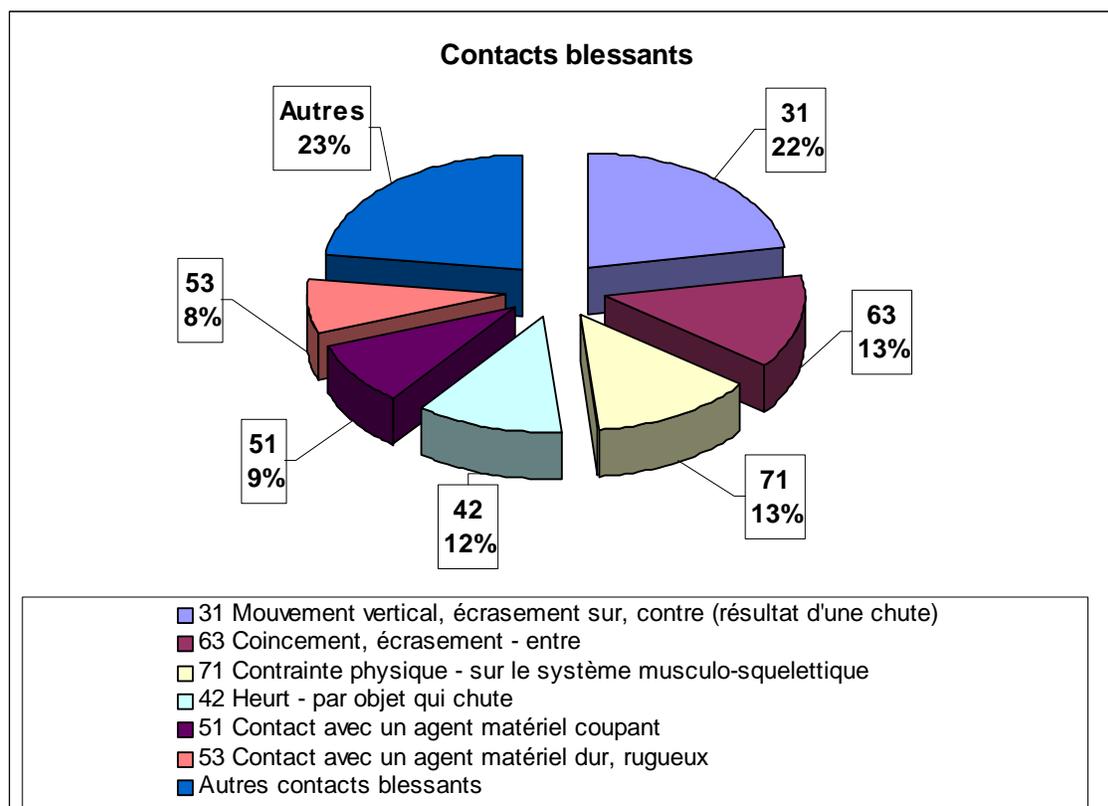
4.3.1. Les principaux contacts blessant des accidents avec incapacité permanente - IP

Lorsque l'on analyse les 333 dossiers des accidents avec une incapacité permanente prévue ou mortels, l'ordre et la fréquence relative des principaux contacts-modalités de la blessure n'évoluent pratiquement pas. Ce sont quelques 77 % des accidents qui se sont produits selon l'un des 6 contacts blessants principaux, ainsi que le montre le graphique 5 ci-dessous³⁴

³³ Cfr. Annexe 2, tableau 35.

³⁴ Cfr. Annexe 2, Tableau 36.

Graphique 5 : Distribution en fréquence relative des contacts blessants des dossiers d'accidents avec incapacité permanente ou décès étudiés.



Les chapitres qui suivent donnent une analyse des processus accidentels les plus fréquents pour chacun des 6 principaux contacts blessants selon l'ordre décroissant d'importance de leur fréquence relative.

Pour chacun des 6 plus fréquents contacts-modalités de blessure, il sera dressé le portrait de « l'accident - type », celui que les chiffres nous révèlent être le plus représentatif au regard des fréquences de chacune des variables SEAT analysées.

4.3.2. Contact blessant par mouvement vertical, écrasement sur, contre - résultat d'une chute - 31.

La blessure qui survient à l'issue d'une chute de la victime, selon un axe vertical, revêt le profil type suivant³⁵. L'accident survient sur un chantier (40%) ou encore dans l'atelier de production (33%), alors que la victime installe son travail (20%) ou alors qu'elle est à sa tâche de production (19%). Au moment de l'accident, la victime se déplace à pieds (38%), sans adjuvant matériel (20%) ou sur une surface non permanente en hauteur (18%). La victime fait une chute (48%) depuis la surface mobile et en hauteur sur laquelle elle se déplaçait (25%) et heurte le sol (78%) à l'issue de sa chute et s'occasionne une fracture fermée (53%) au niveau de la jambe (18%).

Voici le récit d'un accident tel qu'il figure dans un des dossiers étudiés :

Alors qu'il était sur une plate-forme haute de 4 mètres pour placer les rouleaux de plastic sur le toit d'une nouvelle construction, ce monteur de châssis a reculé et est tombée sur le trottoir, s'occasionnant une fracture de l'épaule.

³⁵ Cfr. Annexe 2, tableau 37.

4.3.3. Contact blessant par coincement, écrasement entre des agents matériels - 63.

L'accident par coincement ou écrasement³⁶ est le deuxième type de contact blessant dans l'ordre décroissant de fréquence. Son profil type montre qu'il survient sur le lieu de production (76%), pendant que la victime est attelée à son travail de transformation (43%). Au moment de l'accident, la victime manipulait (21%) la pièce qu'elle travaillait ou un outil machine (17%), ou bien alimentait sa machine (19%). L'accident survient lorsque la victime perd le contrôle de sa machine (26%) ou de la pièce travaillée (19%) et se retrouve coincée ou écrasée par la pièce travaillées (17%) ou la machine sur laquelle elle travaille (7%). Le coincement occasionnera le plus souvent une fracture fermée (31%) ou ouverte (31%) au niveau digital (71%).

Le récit qui suit permet de visualiser ce scénario typique :

Alors qu'il effectuait un travail de pliage de chambranle, l'ouvrier de production alimentait la machine pieuse de tôle pour fabriquer un chambranle à 10 plis nécessitant l'adaptation de la vitesse de pliage pour les plis supplémentaires. Mais l'opérateur a omis d'adapté la vitesse de pliage et a eu le doigt écrasé entre la tôle et le support du couteau de la plieuse ; la victime a eu une fracture ouverte de la houppe du pouce gauche.

4.3.4. Contact blessant par contrainte sur le système musculo - squelettique - 71.

Le troisième contact blessant le plus fréquent est la blessure par contrainte sur le système musculo-squelettique³⁷. Cette blessure survient elle aussi le plus souvent sur le lieu de production, dans l'atelier (70%), alors que l'ouvrier est à sa tâche de production (50%). Au moment de l'accident, la victime s'occupe de l'installation ou du démontage de son outil de travail (25%), sans agent matériel (15%) ou en manipulant une charge à la main (13%). La blessure est occasionnée par un mouvement du corps alors que la victime se lève ou soulève (25%) un objet. L'agent matériel incriminé dans ce faux mouvement est le plus souvent le sol ou les surfaces de circulation (13%). Fait caractéristique de ce type de contact blessant, il n'y a le plus souvent pas d'agent matériel associé au contact (23%) et les conséquences les plus fréquentes sont les entorses et foulures (75%) au niveau dorsal (35%) ou de la cheville (18%).

C'est ce que montre la description d'accident suivante :

Dans une sucrerie, le soudeur voulait installer un tuyau. En soulevant le tube pour le placer sur son support, son pied a glissé sur le sol, le tube a tourné dans ses mains et il a ressenti une forte douleur au niveau dorsal et de l'épaule gauche. Il a eu une fissuration du muscle sus-épineux gauche.

4.3.5. Contact blessant par heurt par un objet qui chute - 42.

La blessure par objet qui chute est fréquente dans le secteur du travail des métaux³⁸. Elle arrive en 4^{ème} position des dossiers analysés par le service.

Ce type d'accident survient également le plus souvent sur le lieu de production (63%), mais alors que la victime est occupée à un travail de rangement ou de déplacement de matériel (37%). C'est au moment où la victime soulève ou abaisse un objet (17%), le plus souvent une charge manutentionnée à la main (20%) placée en position supérieure (20%) par rapport à la victime, glisse et chute sur cette dernière (51%). Ce sont très souvent les matériaux de construction (26%) qui occasionnent la blessure qui prend la forme d'une fracture fermée (34%) souvent au niveau de la jambe (23%).

³⁶ Cfr. Annexe 2, tableau 38.

³⁷ Cfr. Annexe 2, tableau 39.

³⁸ Cfr. Annexe 2, tableau 40.

Un exemple de ce type de contact blessant est repris ici :

Dans l'atelier, lors du transport de poutrelles, celles-ci étaient retenues par une élingue sur les broches d'un clarck. Au moment où les poutrelles ont été soulevées, les broches ont été mises en oblique et une des poutrelles a été déséquilibrée. Une élingue a glissé hors d'une fourche du chariot élévateur et la poutrelle est tombée d'une hauteur de 1 mètre environ, sur la jambe et le pied de la victime. Celle-ci a eu une fracture fermée du tibia et du métatarse gauche.

4.3.6. Contact blessant par contact avec un agent matériel coupant - 51.

La blessure par contact avec un agent matériel coupant³⁹ se produit elle aussi le plus souvent dans les lieux de production, les ateliers (80%), pendant que le travailleur est occupé à une tâche de production (53%).

L'accident survient précisément alors que la victime manipule des objets (20%) à la main (13%) ou bien alimente (17%) une machine d'usinage pour scier (13%). La victime perd le contrôle (30%) de l'objet qu'il manipule à la main (17%) ou de la machine pour scier (23%) sur laquelle il travaille (13%) et il se coupe soit en touchant la charge qu'il manipulait à la main (17%) ou la machine scieuse (13%). Selon la profondeur de la coupure, on retrouve des plaies ouvertes (67%), des fractures ouvertes (13%) et des amputations (13%) le plus souvent au niveau digital (60%) ou de la main (17%).

Voici l'illustration de ce type de contact blessant :

Le mécanicien de précision travaillait à la scie circulaire et sciait des déchets en pièces. Lors de l'extraction d'une pièce sciée par la machine, le gant de travail porté par la victime a été touché par la bande de la scie circulaire qui tournait, il a été happé et a entraîné la main de la victime au contact de la bande de la scie. La victime a eu une plaie ouverte et des lésions nerveuses à 3 doigts de la main gauche.

4.3.7. Contact blessant par contact avec un agent matériel dur, rugueux - 53.

Comme le contact blessant précédant, la blessure par contact avec un agent matériel dur ou rugueux survient sur le lieu de travail (62%) pendant le travail de production (54%)⁴⁰.

Ce type d'accident survient autant quand la victime travaille avec des outils à main non motorisés (15%) ou lors de déplacements pédestres (15%) souvent sur des surfaces en hauteurs mobiles (12%) ou sans agent matériel (12%). L'accident découle d'une perte de contrôle de l'outil à main et de la matière travaillée (15%) ou de l'objet manipulé (15%) sans qu'un agent matériel particulier apparaisse de manière prépondérante. Mais l'agent matériel associé au contact blessant est souvent un élément de bâtiment, de construction ou des obstacles par définition (15%). Les blessures les plus fréquentes sont les fractures fermées (42%) au niveau des doigts (27%) ou de la main (19%).

L'exemple qui suit en est l'illustration :

Ce soudeur démontait un échafaudage et se trouvait au niveau inférieur. Un collègue lui a passé une lisse de 3 mètres pour l'accrocher au treuil. En reculant, l'ouvrier n'a pas vu que le plancher était disjoint ; Son pied est passé dans l'intervalle. Il a perdu l'équilibre et est tombé sur le plancher sans lâcher la lisse. Au contact avec le plancher, il s'est coincé l'auriculaire droit sous la lisse et s'est occasionné une plaie contuse avec amputation quasi complète de l'auriculaire.

³⁹ Cfr. Annexe 2, tableau 41.

⁴⁰ Cfr. Annexe 2, tableau 42.

4.4. CONFRONTATION AVEC L'HYPOTHÈSE DE TRAVAIL

4.4.1. L'origine de la cause accidentelle

Quel que soit celui des 6 principaux contacts blessants principaux identifiés, le facteur principal à l'origine de l'accident est dans la plupart des dossiers, le facteur humain⁴¹. Même si certaines différences existent selon le contact blessant.

Le facteur humain, comme décrit dans la méthodologie de cette étude, est lié à un comportement humain inapproprié dans le chef d'une personne, la victime de l'accident ou un ou plusieurs autres travailleurs. Ceci couvre une très large palette de comportements qui va du faux mouvement au non-respect conscient de règles de sécurité.

Le facteur mécanique est celui qui est intrinsèquement lié à une déficience de la machine, de l'une de ses pièces ou de la pièce travaillée, à l'exclusion de toute intervention humaine inadéquate.

Dans l'ensemble, 74% des 333 dossiers avec incapacité permanente et liés à un des six principaux contacts blessants ont un facteur humain à l'origine de l'accident et seuls 12% ont une origine mécanique. Ce facteur humain est cependant moins fréquent dans les accidents liés à la chute d'objets sur la victime. Dans ce type de contact, le facteur mécanique semble notablement plus fréquent.

Si l'on regarde l'ensemble des 528 dossiers analysés⁴², on retrouve des résultats comparables à ceux des dossiers des principaux contacts blessants, quoique moins contrastés. Le facteur humain est à l'origine de 71% des 528 dossiers analysés et le facteur mécanique à l'origine de 12% des accidents. Le facteur mécanique semble plus fréquent dans les accidents qui laissent présager une incapacité permanente (13%) que dans les accidents avec une incapacité temporaire de travail seule (9%).

Cependant, parmi les accidents avec prévision d'incapacité permanente, on constate une augmentation constante de l'importance relative du facteur mécanique⁴³. Celui-ci représente en effet 9.6% des accidents sans prévision d'incapacité permanente, mais 9.9% des accidents avec une prévision d'incapacité permanente entre 1% et moins de 10%, 17.9% des accidents entre 10% et moins de 20% et 53% des accidents avec une prévision d'incapacité permanente de plus de 20%. La courbe de fréquence des facteurs humains est elle, inversement proportionnelle à l'importance de l'incapacité permanente prévue.

5. Conclusion de l'enquête

L'étude approfondie sur les accidents du travail dans le secteur du travail des métaux en 2006 effectuée par le service de la Banque de données du FAT permet de tirer certaines conclusions chiffrées, sur le secteur lui-même d'une part, sur les processus des accidents avec prévision d'incapacité permanente d'autre part, et finalement sur l'importance des facteurs humains et mécaniques

Le secteur fait partie des 10 principaux secteurs d'activité économique dans le volume des accidents du travail en termes absolus mais surtout en terme de fréquence et de gravité,

⁴¹ Cfr. Annexe 2, tableau 43.

⁴² Cfr. Annexe 2, tableau 45.

⁴³ Cfr. Annexe 2, tableau 47.

alors qu'il occupe 2.6% de l'emploi du secteur privé. L'emploi dans ce secteur est essentiellement masculin (90%) et ouvriers (77%).

Le secteur se caractérise aussi par une prépondérance de l'emploi dans des entreprises de taille moyenne. 53% de l'emploi se situe dans des entreprises employant entre 10 et 99 travailleurs.

Le nombre des accidents du travail dans le secteur a diminué de près de 30% depuis 1996. Mais cette diminution ne concerne pas les accidents avec prévision d'incapacité permanente dont le nombre reste malheureusement stable. En 2006, les accidents avec prévision d'incapacité permanente représentent 7.6% des accidents dans le secteur, mais d'importantes disparités existent entre les sous-secteurs (en code nace 5 positions).

De l'étude des 528 dossiers retenus, nous relevons que les accidents analysés touchent à 90% des hommes et des ouvriers, en moyenne plus âgés que dans l'ensemble du secteur privé et travaillant le plus souvent dans des entreprises de taille moyenne.

Les disparités entre les sous-secteurs d'activité en 5 positions sont parfois importantes. Certains sous-secteurs sont sur-représentés dans les accidents du travail par rapport à leur importance dans le volume de l'emploi.

L'analyse du processus accidentel s'est focalisée sur l'analyse des 333 dossiers avec prévision d'incapacité permanente ou décès et a été réalisée par le biais des 6 principaux contacts blessants qui regroupent 250 des 333 dossiers, soit 77% des dossiers. Cette méthode a permis de tracer un profil - type des accidents selon chacun des contacts blessants.

Le traçage de ces 6 portraits types permet de relever une grande cohérence entre le contact blessant et les fréquences les plus importantes de chacune des autres variables de la nomenclature de statistique européenne en accidents du travail. L'intérêt de cette analyse est d'offrir des résultats quantifiés permettant de justifier les options à prendre dans les politiques de prévention.

Une autre originalité de la présente étude est la formulation d'une hypothèse de travail que l'enquête devrait permettre de vérifier, confirmer ou infirmer. L'hypothèse formulée supposait que des comportements humains inappropriés sont plus souvent à l'origine des accidents du travail que des facteurs liés à la dangerosité propre des machines et des outils.

L'étude a permis de confirmer l'hypothèse de travail. En effet, dans le cas des dossiers avec incapacité permanente prévue ou décès repris parmi les 6 principaux contacts blessants, 74% des accidents étaient la conséquence d'un facteur humain, contre 12% seulement liés à un facteur mécanique. En outre, les résultats retrouvés pour les 528 dossiers analysés qui confirment la prépondérance du facteur humain (71%) comme origine de l'accident et, fait plus remarquable, on relève une augmentation constante de l'importance du facteur mécanique au fur et à mesure que le taux d'incapacité permanente prévu augmente.

6. Annexes

6.1. ANNEXE 1 : TABLEAUX GÉNÉRAUX DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR

Tableau 1 : Comparaison du volume de l'emploi en équivalents temps plein (ETP) dans le secteur du travail du métal et l'ensemble du secteur privé - 2001-2006

Secteur d'activité	Année					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nace 28	56.877,4	55.263,4	52.729,1	51.997,9	54.009,8	53.773,5
Secteur privé	2.009.735,0	1.990.967,7	1.990.189,6	2.008.825,8	2.038.938,3	2.082.770,3

% du secteur 28 dans l'emploi privé	2,83%	2,78%	2,65%	2,59%	2,65%	2,58%
-------------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Source : ONSS brochures beiges chiffres au 2^{ème} trimestre.

Tableau 2 : Comparaison du volume de l'emploi en équivalents temps plein (ETP), selon le genre, dans le secteur du travail du métal et l'ensemble du secteur privé - 2001-2006

Année	Secteur 28			Secteur privé		
	Hommes	Femmes	% de femmes	Hommes	Femmes	% de femmes
2001	51.041,8	5.835,5	10,3%	1.289.407,4	720.327,6	35,8%
2002	49.620,2	5.643,2	10,2%	1.269.724,4	721.243,3	36,2%
2003	47.272,5	5.456,6	10,3%	1.261.950,5	728.239,1	36,6%
2004	46.666,9	5.331,0	10,3%	1.265.010,8	743.815,1	37,0%
2005	48.567,9	5.441,9	10,1%	1.275.041,1	763.897,2	37,5%
2006	48.298,8	5.474,7	10,2%	1.296.823,1	785.947,2	37,7%

Source : ONSS brochures beiges chiffres au 2^{ème} trimestre.

Tableau 3 : Comparaison du volume de l'emploi en équivalents temps plein (ETP), selon le style de travail, dans le secteur du travail du métal et l'ensemble du secteur privé - 2001-2006

Année	Secteur 28			Secteur privé		
	Ouvriers	Employés	% des ouvriers	Ouvriers	Employés	% des ouvriers
2001	44.187,9	12.689,4	77,7%	938.283,2	1.071.451,9	46,7%
2002	42.556,2	12.707,2	77,0%	914.802,8	1.076.164,9	45,9%
2003	40.480,2	12.148,9	76,9%	908.490,7	1.081.699,0	45,6%
2004	40.010,9	11.987,1	76,9%	914.341,9	1.094.483,9	45,5%
2005	41.327,6	12.682,2	76,5%	920.059,2	1.118.879,0	45,1%
2006	41.122,9	12.650,6	76,5%	940.106,3	1.142.665,0	45,1%

Source : ONSS brochures beiges chiffres au 2^{ème} trimestre.

Tableau 4 : Distribution des travailleurs en équivalents temps plein selon leur sexe dans les sous-secteurs en 5 positions du secteur du travail des métaux, au 30 juin 2006

Nace 5	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
28110	9.844,1	94,4%	587,3	5,6%	10.431,3	100%
28120	6.758,3	89,4%	805,2	10,6%	7.563,5	100%
28210	1.546,5	93,0%	115,5	7,0%	1.662,0	100%
28220	1.662,3	92,0%	144,8	8,0%	1.807,2	100%
28300	4.546,2	93,9%	293,8	6,1%	4.840,0	100%
28401	600,3	92,0%	52,4	8,0%	652,6	100%
28402	1.413,4	86,6%	217,8	13,4%	1.631,2	100%
28403	0,8	100,0%	0,0	0,0%	0,8	100%
28510	4.204,6	86,1%	676,9	13,9%	4.881,5	100%
28520	11.217,0	93,0%	839,1	7,0%	12.056,1	100%
28610	55,1	81,1%	12,9	18,9%	68,0	100%
28620	967,4	90,2%	104,6	9,8%	1.072,0	100%
28630	1.036,3	74,0%	364,9	26,0%	1.401,1	100%
28710	312,0	87,9%	42,9	12,1%	354,9	100%
28720	533,6	79,5%	137,5	20,5%	671,1	100%
28730	862,8	83,2%	173,7	16,8%	1.036,5	100%
28741	441,1	79,0%	117,1	21,0%	558,2	100%
28742	48,3	74,6%	16,4	25,4%	64,7	100%
28743	265,1	80,6%	63,8	19,4%	328,8	100%
28751	275,4	62,9%	162,6	37,1%	438,0	100%
28752	164,5	73,2%	60,4	26,8%	224,8	100%
28753	82,2	82,7%	17,3	17,3%	99,5	100%
28754	183,0	60,1%	121,6	39,9%	304,7	100%
28755	1.253,2	79,2%	329,1	20,8%	1.582,3	100%
Total 28	48.273,5	89,8%	5.457,2	10,2%	53.730,7	100%

Tableau 5 : Répartition des travailleurs en équivalents temps plein selon le sous-secteur employeur et le genre du travailleur dans le total de l'emploi dans le secteur du travail des métaux, au 30 juin 2006

Nace 5	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
28110	9.844,1	<i>20,4%</i>	587,3	<i>10,8%</i>	10.431,3	<i>19,4%</i>
28120	6.758,3	<i>14,0%</i>	805,2	<i>14,8%</i>	7.563,5	<i>14,1%</i>
28210	1.546,5	<i>3,2%</i>	115,5	<i>2,1%</i>	1.662,0	<i>3,1%</i>
28220	1.662,3	<i>3,4%</i>	144,8	<i>2,7%</i>	1.807,2	<i>3,4%</i>
28300	4.546,2	<i>9,4%</i>	293,8	<i>5,4%</i>	4.840,0	<i>9,0%</i>
28401	600,3	<i>1,2%</i>	52,4	<i>1,0%</i>	652,6	<i>1,2%</i>
28402	1.413,4	<i>2,9%</i>	217,8	<i>4,0%</i>	1.631,2	<i>3,0%</i>
28403	0,8	<i>0,0%</i>	0,0	<i>0,0%</i>	0,8	<i>0,0%</i>
28510	4.204,6	<i>8,7%</i>	676,9	<i>12,4%</i>	4.881,5	<i>9,1%</i>
28520	11.217,0	<i>23,2%</i>	839,1	<i>15,4%</i>	12.056,1	<i>22,4%</i>
28610	55,1	<i>0,1%</i>	12,9	<i>0,2%</i>	68,0	<i>0,1%</i>
28620	967,4	<i>2,0%</i>	104,6	<i>1,9%</i>	1.072,0	<i>2,0%</i>
28630	1.036,3	<i>2,1%</i>	364,9	<i>6,7%</i>	1.401,1	<i>2,6%</i>
28710	312,0	<i>0,6%</i>	42,9	<i>0,8%</i>	354,9	<i>0,7%</i>
28720	533,6	<i>1,1%</i>	137,5	<i>2,5%</i>	671,1	<i>1,2%</i>
28730	862,8	<i>1,8%</i>	173,7	<i>3,2%</i>	1.036,5	<i>1,9%</i>
28741	441,1	<i>0,9%</i>	117,1	<i>2,1%</i>	558,2	<i>1,0%</i>
28742	48,3	<i>0,1%</i>	16,4	<i>0,3%</i>	64,7	<i>0,1%</i>
28743	265,1	<i>0,5%</i>	63,8	<i>1,2%</i>	328,8	<i>0,6%</i>
28751	275,4	<i>0,6%</i>	162,6	<i>3,0%</i>	438,0	<i>0,8%</i>
28752	164,5	<i>0,3%</i>	60,4	<i>1,1%</i>	224,8	<i>0,4%</i>
28753	82,2	<i>0,2%</i>	17,3	<i>0,3%</i>	99,5	<i>0,2%</i>
28754	183,0	<i>0,4%</i>	121,6	<i>2,2%</i>	304,7	<i>0,6%</i>
28755	1.253,2	<i>2,6%</i>	329,1	<i>6,0%</i>	1.582,3	<i>2,9%</i>
Total 28	48.273,5	100%	5.457,2	100%	53.730,7	100%

Tableau 6 : Distribution des travailleurs en équivalents temps plein selon leur catégorie professionnelle dans les sous-secteurs en 5 positions du secteur du travail des métaux, au 30 juin 2006

Nace 5	Ouvrier		Employé		Total	
	N	%	N	%	N	%
28110	7.848,3	75,2%	2.583,1	24,8%	10.431,3	100%
28120	5.798,1	76,7%	1.765,4	23,3%	7.563,5	100%
28210	1.240,9	74,7%	421,1	25,3%	1.662,0	100%
28220	1.475,4	81,6%	331,8	18,4%	1.807,2	100%
28300	3.417,8	70,6%	1.422,2	29,4%	4.840,0	100%
28401	524,6	80,4%	128,1	19,6%	652,6	100%
28402	1.254,6	76,9%	376,6	23,1%	1.631,2	100%
28403	0,8	100,0%	0,0	0,0%	0,8	100%
28510	3.850,0	78,9%	1.031,5	21,1%	4.881,5	100%
28520	9.826,0	81,5%	2.230,0	18,5%	12.056,1	100%
28610	52,7	77,5%	15,3	22,5%	68,0	100%
28620	712,3	66,4%	359,7	33,6%	1.072,0	100%
28630	1.088,3	77,7%	312,8	22,3%	1.401,1	100%
28710	279,7	78,8%	75,3	21,2%	354,9	100%
28720	492,1	73,3%	179,0	26,7%	671,1	100%
28730	720,7	69,5%	315,9	30,5%	1.036,5	100%
28741	372,2	66,7%	186,0	33,3%	558,2	100%
28742	40,2	62,1%	24,6	37,9%	64,7	100%
28743	242,2	73,6%	86,7	26,4%	328,8	100%
28751	323,4	73,8%	114,6	26,2%	438,0	100%
28752	153,7	68,4%	71,1	31,6%	224,8	100%
28753	58,1	58,4%	41,4	41,6%	99,5	100%
28754	235,7	77,4%	68,9	22,6%	304,7	100%
28755	1.115,3	70,5%	467,0	29,5%	1.582,3	100%
Total	41.122,9	76,5%	12.607,8	23,5%	53.730,7	100%

Tableau 7 : Répartition des travailleurs en équivalents temps plein selon le sous-secteur employeur et la catégorie professionnelle du travailleur dans le total de l'emploi dans le secteur du travail des métaux, au 30 juin 2006

Nace 5	Ouvrier		Employé		Total	
	N	%	N	%	N	%
28110	7.848,3	19,1%	2.583,1	20,5%	10.431,3	19,4%
28120	5.798,1	14,1%	1.765,4	14,0%	7.563,5	14,1%
28210	1.240,9	3,0%	421,1	3,3%	1.662,0	3,1%
28220	1.475,4	3,6%	331,8	2,6%	1.807,2	3,4%
28300	3.417,8	8,3%	1.422,2	11,3%	4.840,0	9,0%
28401	524,6	1,3%	128,1	1,0%	652,6	1,2%
28402	1.254,6	3,1%	376,6	3,0%	1.631,2	3,0%
28403	0,8	0,0%	0,0	0,0%	0,8	0,0%
28510	3.850,0	9,4%	1.031,5	8,2%	4.881,5	9,1%
28520	9.826,0	23,9%	2.230,0	17,7%	12.056,1	22,4%
28610	52,7	0,1%	15,3	0,1%	68,0	0,1%
28620	712,3	1,7%	359,7	2,9%	1.072,0	2,0%
28630	1.088,3	2,6%	312,8	2,5%	1.401,1	2,6%
28710	279,7	0,7%	75,3	0,6%	354,9	0,7%
28720	492,1	1,2%	179,0	1,4%	671,1	1,2%
28730	720,7	1,8%	315,9	2,5%	1.036,5	1,9%
28741	372,2	0,9%	186,0	1,5%	558,2	1,0%
28742	40,2	0,1%	24,6	0,2%	64,7	0,1%
28743	242,2	0,6%	86,7	0,7%	328,8	0,6%
28751	323,4	0,8%	114,6	0,9%	438,0	0,8%
28752	153,7	0,4%	71,1	0,6%	224,8	0,4%
28753	58,1	0,1%	41,4	0,3%	99,5	0,2%
28754	235,7	0,6%	68,9	0,5%	304,7	0,6%
28755	1.115,3	2,7%	467,0	3,7%	1.582,3	2,9%
Total	41.122,9	100%	12.607,8	100%	53.730,7	100%

Tableau 8 : Distribution des travailleurs en équivalents temps plein selon la taille de l'entreprise dans les sous-secteurs en 5 positions du secteur du travail des métaux, au 30 juin 2006

Nace 5	1-4 travailleurs	5-9 travailleurs	10-19 travailleurs	20-49 travailleurs	50-99 travailleurs	100-199 travailleurs	200-499 travailleurs	500-999 travailleurs	1000 travailleurs et +	Total
	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
28110	226,7	264,3	701,8	1.825,5	1.429,1	526,4	1.430,6	574,1	3.452,9	10.431,3
28120	545,9	912,5	1.331,3	2.053,5	1.047,0	685,2	988,0	0,0	0,0	7.563,5
28210	31,1	116,2	176,4	403,9	512,7	222,1	199,8	0,0	0,0	1.662,0
28220	26,6	49,1	113,7	122,2	77,6	574,4	843,5	0,0	0,0	1.807,2
28300	93,6	227,2	470,0	1.035,0	1.159,8	420,5	0,0	1.434,0	0,0	4.840,0
28401	165,8	100,6	80,5	141,2	164,5	0,0	0,0	0,0	0,0	652,6
28402	39,2	53,1	173,2	559,9	558,1	247,7	0,0	0,0	0,0	1.631,2
28403	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8
28510	156,9	388,7	689,2	903,9	443,6	1.434,6	257,3	607,5	0,0	4.881,5
28520	956,7	1.429,8	2.135,1	3.973,6	1.689,3	537,9	837,3	496,4	0,0	12.056,1
28610	6,0	0,0	9,1	53,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	68,0
28620	36,4	90,3	192,4	279,7	160,9	131,1	181,3	0,0	0,0	1.072,0
28630	182,3	191,3	195,4	337,6	46,1	219,1	229,4	0,0	0,0	1.401,1
28710	5,2	17,2	38,7	49,2	123,5	121,2	0,0	0,0	0,0	354,9
28720	0,0	5,6	17,6	0,0	105,8	228,1	313,9	0,0	0,0	671,1
28730	4,1	29,3	10,2	105,8	189,5	268,2	429,4	0,0	0,0	1.036,5
28741	31,9	18,1	76,0	247,8	48,7	135,7	0,0	0,0	0,0	558,2
28742	0,0	7,0	9,2	0,0	48,5	0,0	0,0	0,0	0,0	64,7
28743	3,6	32,5	34,1	105,0	153,7	0,0	0,0	0,0	0,0	328,8
28751	10,4	13,0	53,7	84,6	49,6	0,0	226,7	0,0	0,0	438,0
28752	2,0	14,3	22,9	83,9	0,0	101,7	0,0	0,0	0,0	224,8
28753	4,0	11,9	0,0	25,8	57,9	0,0	0,0	0,0	0,0	99,5
28754	6,4	9,4	12,1	82,6	194,2	0,0	0,0	0,0	0,0	304,7
28755	43,7	89,2	137,6	486,5	511,7	313,7	0,0	0,0	0,0	1.582,3
Total	2.579,2	4.070,5	6.679,9	12.959,9	8.771,6	6.167,5	5.937,2	3.112,0	3.452,9	53.730,7

Tableau 9 : Répartition en fréquence relative des travailleurs en équivalents temps plein selon le sous-secteur employeur et la taille de l'entreprise dans le total de l'emploi dans le secteur du travail des métaux, au 30 juin 2006

Nace 5	1-4 travailleurs	5-9 travailleurs	10-19 travailleurs	20-49 travailleurs	50-99 travailleurs	100-199 travailleurs	200-499 travailleurs	500-999 travailleurs	1000 travailleurs et +	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
28110	2,2%	2,5%	6,7%	17,5%	13,7%	5,0%	13,7%	5,5%	33,1%	100%
28120	7,2%	12,1%	17,6%	27,1%	13,8%	9,1%	13,1%	0,0%	0,0%	100%
28210	1,9%	7,0%	10,6%	24,3%	30,8%	13,4%	12,0%	0,0%	0,0%	100%
28220	1,5%	2,7%	6,3%	6,8%	4,3%	31,8%	46,7%	0,0%	0,0%	100%
28300	1,9%	4,7%	9,7%	21,4%	24,0%	8,7%	0,0%	29,6%	0,0%	100%
28401	25,4%	15,4%	12,3%	21,6%	25,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
28402	2,4%	3,3%	10,6%	34,3%	34,2%	15,2%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
28403	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
28510	3,2%	8,0%	14,1%	18,5%	9,1%	29,4%	5,3%	12,4%	0,0%	100%
28520	7,9%	11,9%	17,7%	33,0%	14,0%	4,5%	6,9%	4,1%	0,0%	100%
28610	8,8%	0,0%	13,3%	77,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
28620	3,4%	8,4%	17,9%	26,1%	15,0%	12,2%	16,9%	0,0%	0,0%	100%
28630	13,0%	13,7%	13,9%	24,1%	3,3%	15,6%	16,4%	0,0%	0,0%	100%
28710	1,5%	4,8%	10,9%	13,8%	34,8%	34,1%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
28720	0,0%	0,8%	2,6%	0,0%	15,8%	34,0%	46,8%	0,0%	0,0%	100%
28730	0,4%	2,8%	1,0%	10,2%	18,3%	25,9%	41,4%	0,0%	0,0%	100%
28741	5,7%	3,2%	13,6%	44,4%	8,7%	24,3%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
28742	0,0%	10,8%	14,2%	0,0%	75,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
28743	1,1%	9,9%	10,4%	31,9%	46,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
28751	2,4%	3,0%	12,3%	19,3%	11,3%	0,0%	51,8%	0,0%	0,0%	100%
28752	0,9%	6,4%	10,2%	37,3%	0,0%	45,2%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
28753	4,0%	12,0%	0,0%	25,9%	58,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
28754	2,1%	3,1%	4,0%	27,1%	63,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
28755	2,8%	5,6%	8,7%	30,7%	32,3%	19,8%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Total	4,8%	7,6%	12,4%	24,1%	16,3%	11,5%	11,0%	5,8%	6,4%	100%

Tableau 11 : Distribution du nombre d'employeurs selon la taille de l'entreprise dans le secteur du travail des métaux et dans le secteur privé en 2006

Taille de l'entreprise	Secteur du travail des métaux		Secteur privé	
	N	%	N	%
1-4 travailleurs	1.519	43,8%	148.542	68,7%
5-9 travailleurs	701	20,2%	31.935	14,8%
10-19 travailleurs	553	15,9%	17.472	8,1%
20-49 travailleurs	476	13,7%	11.895	5,5%
50-99 travailleurs	144	4,1%	3.379	1,6%
100-199 travailleurs	49	1,4%	1.568	0,7%
200-499 travailleurs	23	0,7%	933	0,4%
500-999 travailleurs	5	0,1%	278	0,1%
1000 travailleurs et +	1	0,0%	198	0,1%
Total	3.471	100,0%	216.200	100,0%

6.2. ANNEXE 2 : TABLEAUX GÉNÉRAUX DES ACCIDENTS DANS LE SECTEUR

Tableau 12 : Evolution de la distribution en fréquences relative et absolue des suites des accidents du travail dans le secteur du travail du métal (Nace28) - 1996 à 2006

Année	Suite de l'accident								Total	
	CSS		IT		IP		Décès			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
1996	4.367	39,5%	6.087	55,1%	592	5,4%	7	0,06%	11.053	100%
1997	4.523	40,6%	5.983	53,7%	628	5,6%	6	0,05%	11.140	100%
1998	4.365	38,5%	6.343	56,0%	610	5,4%	5	0,04%	11.323	100%
1999	4.002	37,1%	6.190	57,4%	593	5,5%	2	0,02%	10.787	100%
2000	4.156	39,1%	5.931	55,8%	542	5,1%	7	0,07%	10.636	100%
2001	4.092	35,1%	6.881	59,1%	669	5,7%	5	0,04%	11.647	100%
2002	3.928	37,6%	5.932	56,8%	571	5,5%	6	0,06%	10.437	100%
2003	3.521	38,2%	5.125	55,7%	554	6,0%	9	0,10%	9.209	100%
2004	3.500	39,6%	4.735	53,6%	581	6,6%	13	0,15%	8.829	100%
2005	3.202	42,1%	3.818	50,2%	574	7,6%	7	0,09%	7.601	100%
2006	3.578	45,8%	3.639	46,5%	597	7,6%	6	0,08%	7.820	100%

Tableau 13 : Evolution de la distribution en indice en base 100 des suites des accidents du travail dans le secteur du travail du métal (Nace 28) - 1996 à 2006.

Année	Suite de l'accident								Total	
	CSS		IT		IP		Décès			
	N	Indice en base 100	N	Indice en base 100	N	Indice en base 100	N	Indice en base 100	N	Indice en base 100
1996	4.367	100	6.087	100	592	100	7	100	11.053	100
1997	4.523	104	5.983	98	628	106	6	86	11.140	101
1998	4.365	100	6.343	104	610	103	5	71	11.323	102
1999	4.002	92	6.190	102	593	100	2	29	10.787	98
2000	4.156	95	5.931	97	542	92	7	100	10.636	96
2001	4.092	94	6.881	113	669	113	5	71	11.647	105
2002	3.928	90	5.932	97	571	96	6	86	10.437	94
2003	3.521	81	5.125	84	554	94	9	129	9.209	83
2004	3.500	80	4.735	78	581	98	13	186	8.829	80
2005	3.202	73	3.818	63	574	97	7	100	7.601	69
2006	3.578	82	3.639	60	597	101	6	86	7.820	71

Tableau 14 : Distribution en fréquences absolue et relative des suites des accidents du travail selon le sous-secteur d'activité économique dans le secteur du travail du métal (Nace 28) en 5 positions - 2006

Nace 5	Suites de l'accident							Total	
	CSS		ITT		IP		Décès	N	%
	N	%	N	%	N	%	N		
28110	597	47,5%	535	42,5%	125	9,9%	1	1.258	100%
28120	416	37,2%	605	54,2%	96	8,6%	0	1.117	100%
28210	151	41,6%	183	50,4%	29	8,0%	0	363	100%
28220	119	43,4%	137	50,0%	18	6,6%	0	274	100%
28300	421	59,2%	236	33,2%	52	7,3%	2	711	100%
28401	40	44,9%	37	41,6%	11	12,4%	1	89	100%
28402	111	48,5%	109	47,6%	9	3,9%	0	229	100%
28403	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	1	100%
28510	271	38,7%	391	55,8%	38	5,4%	1	701	100%
28520	1.006	47,5%	952	44,9%	160	7,6%	1	2.119	100%
28610	2	33,3%	4	66,7%	0	0,0%	0	6	100%
28620	41	57,7%	28	39,4%	2	2,8%	0	71	100%
28630	93	44,3%	97	46,2%	20	9,5%	0	210	100%
28710	36	55,4%	27	41,5%	2	3,1%	0	65	100%
28720	23	54,8%	16	38,1%	3	7,1%	0	42	100%
28730	70	55,1%	51	40,2%	6	4,7%	0	127	100%
28741	21	33,3%	37	58,7%	5	7,9%	0	63	100%
28742	9	69,2%	3	23,1%	1	7,7%	0	13	100%
28743	10	27,8%	25	69,4%	1	2,8%	0	36	100%
28751	15	41,7%	17	47,2%	4	11,1%	0	36	100%
28752	19	52,8%	17	47,2%	0	0,0%	0	36	100%
28753	6	54,5%	3	27,3%	2	18,2%	0	11	100%
28754	13	40,6%	18	56,3%	1	3,1%	0	32	100%
28755	88	41,9%	110	52,4%	12	5,7%	0	210	100%
Total	3.578	45,8%	3.639	46,5%	597	7,6%	6	7.820	100%

Tableau 15 : Distribution en fréquences absolue et relative des accidents du travail dans les sous-secteurs d'activité du secteur du travail du métal (Nace 28) selon les suites des accidents et comparaison avec la distribution en fréquence relative de l'emploi - 2006

Nace 5	Suites de l'accident							Total		Part de l'emploi dans le secteur
	CSS		ITT		IP		Décès			
	N	%	N	%	N	%	N	N	%	
28110	597	16,7%	535	14,7%	125	20,9%	1	1.258	16,1%	19,4%
28120	416	11,6%	605	16,6%	96	16,1%	0	1.117	14,3%	14,1%
28210	151	4,2%	183	5,0%	29	4,9%	0	363	4,6%	3,1%
28220	119	3,3%	137	3,8%	18	3,0%	0	274	3,5%	3,4%
28300	421	11,8%	236	6,5%	52	8,7%	2	711	9,1%	9,0%
28401	40	1,1%	37	1,0%	11	1,8%	1	89	1,1%	1,2%
28402	111	3,1%	109	3,0%	9	1,5%	0	229	2,9%	3,0%
28403	0	0,0%	1	0,0%	0	0,0%	0	1	0,0%	0,0%
28510	271	7,6%	391	10,7%	38	6,4%	1	701	9,0%	9,1%
28520	1.006	28,1%	952	26,2%	160	26,8%	1	2.119	27,1%	22,4%
28610	2	0,1%	4	0,1%	0	0,0%	0	6	0,1%	0,1%
28620	41	1,1%	28	0,8%	2	0,3%	0	71	0,9%	2,0%
28630	93	2,6%	97	2,7%	20	3,4%	0	210	2,7%	2,6%
28710	36	1,0%	27	0,7%	2	0,3%	0	65	0,8%	0,7%
28720	23	0,6%	16	0,4%	3	0,5%	0	42	0,5%	1,2%
28730	70	2,0%	51	1,4%	6	1,0%	0	127	1,6%	1,9%
28741	21	0,6%	37	1,0%	5	0,8%	0	63	0,8%	1,0%
28742	9	0,3%	3	0,1%	1	0,2%	0	13	0,2%	0,1%
28743	10	0,3%	25	0,7%	1	0,2%	0	36	0,5%	0,6%
28751	15	0,4%	17	0,5%	4	0,7%	0	36	0,5%	0,8%
28752	19	0,5%	17	0,5%	0	0,0%	0	36	0,5%	0,4%
28753	6	0,2%	3	0,1%	2	0,3%	0	11	0,1%	0,2%
28754	13	0,4%	18	0,5%	1	0,2%	0	32	0,4%	0,6%
28755	88	2,5%	110	3,0%	12	2,0%	0	210	2,7%	2,9%
Total	3.578	100%	3.639	100%	597	100%	6	7.820	100%	100%

DOSSIERS ETUDIÉS

Tableau 16 : Distribution en fréquences absolue et relative des suites des accidents du travail étudiés dans le secteur du travail du métal (Nace 28) selon le sexe de la victime et comparaison avec la distribution en fréquence relative de l'emploi - 2006

Genre de la victime	Suites des accidents								Total		Emploi secteur 28
	CSS		ITT		IPP		Décès				
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	
Hommes	2	0,4%	184	35,7%	326	63,3%	3	0,6%	515	97,5%	89,80%
Femmes	0	0,0%	9	69,2%	4	30,8%	0	0,0%	13	2,5%	10,2%
Total	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100%	100%

Tableau 17 : Distribution en fréquences absolues et relatives des suites des accidents étudiés selon la classe d'âge de la victime et comparaison avec les classes d'âge des travailleurs effectifs - 2006

Classe d'âge	Suites des accidents								Total		Nombre de travailleurs effectifs dans le secteur	
	CSS		ITT		IPP		Décès					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
de 15 ans à 19 ans	0	0,0%	3	1,6%	6	1,8%	0	0,0%	9	1,7%	811	1,3%
de 20 ans à 29 ans	0	0,0%	48	24,9%	63	19,1%	0	0,0%	111	21,0%	13.137	21,8%
de 30 ans à 39 ans	2	100%	59	30,6%	80	24,2%	0	0,0%	141	26,7%	16.981	28,2%
de 40 ans à 49 ans	0	0,0%	55	28,5%	117	35,5%	2	66,7%	174	33,0%	17.188	28,5%
de 50 ans à 59 ans	0	0,0%	28	14,5%	62	18,8%	1	33,3%	91	17,2%	10.947	18,2%
60 ans et plus	0	0,0%	0	0,0%	2	0,6%	0	0,0%	2	0,4%	1.250	2,1%
Total	2	100%	193	100%	330	100%	3	100%	528	100%	60.314	100,0%

Source ONSS emploi en nombre de travailleurs effectifs au 2^{ème} trimestre 2006

Tableau 18 : Distribution en fréquence relative et absolue des suites des accidents dans le total des accidents étudiés selon la génération de la victime - 2006

Génération	Suites des accidents								Total	
	CSS		ITT		IPP		Décès			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Moins de 25 ans	0	0,0%	26	4,9%	28	5,3%	0	0,0%	54	10,2%
De 25 ans à 49 ans	2	0,4%	139	26,3%	238	45,1%	2	0,4%	381	72,2%
Plus de 50 ans	0	0,0%	28	5,3%	64	12,1%	1	0,2%	93	17,6%
Total	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100,0%

Tableau 19 : Distribution en fréquence relative et absolue des suites des accidents étudiés selon la catégorie professionnelle de la victime et comparaison avec l'emploi dans le secteur du travail des métaux - 2006

Catégorie professionnelle	Suites des accidents								Total		Emploi secteur 28
	CSS		ITT		IPP		Décès				
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	%
Ouvriers	2	0,4%	182	36,0%	319	63,0%	3	0,6%	506	100,0%	76,5%
Employés	0	0,0%	11	55,0%	9	45,0%	0	0,0%	20	100,0%	23,5%
Autres	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	2	100,0%	0,0%
Total	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100,0%	100,0%

Tableau 20 : Répartition en fréquence relative et absolue des suites des accidents étudiés et de la catégorie professionnelle de la victime et comparaison avec l'emploi dans le secteur du travail des métaux - 2006

Catégorie professionnelle	Suites des accidents								Total		Emploi secteur 28
	CSS		ITT		IPP		Décès				
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	
Ouvriers	2	0,4%	182	34,5%	319	60,4%	3	0,6%	506	95,8%	76,5%
Employés	0	0,0%	11	2,1%	9	1,7%	0	0,0%	20	3,8%	23,5%
Autres	0	0,0%	0	0,0%	2	0,4%	0	0,0%	2	0,4%	0,0%
Total	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100,0%	100,0%

Tableau 21 : Répartition en fréquence relative et absolue du genre de la victime des accidents étudiés et de sa catégorie professionnelle - 2006

Catégorie professionnelle	Genre de la victime				Total	
	Femmes		Hommes			
	N	%	N	%	N	%
Ouvriers	12	2,3%	494	93,6%	506	95,8%
Employés	1	0,2%	19	3,6%	20	3,8%
Autres	0	0,0%	2	0,4%	2	0,4%
Total	13	2,5%	515	97,5%	528	100,0%

Tableau 22 : Répartition en fréquence relative et absolue de la catégorie professionnelle des victimes des accidents étudiés et de leur génération et comparaison avec l'emploi en nombre de travailleurs effectifs dans le secteur du travail des métaux - 2006

Génération	Catégories professionnelles						Total		Nombre de travailleurs effectifs dans le secteur	
	Ouvriers		Employés		Autres					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Moins de 25 ans	53	10,0%	1	0,2%	0	0,0%	54	10,2%	6375	10,6%
de 25 à 49 ans	367	69,5%	12	2,3%	2	0,4%	381	72,2%	41742	69,2%
Plus de 50 ans	86	16,3%	7	1,3%	0	0,0%	93	17,6%	12197	20,2%
Total	506	95,8%	20	3,8%	2	0,4%	528	100%	60314	100%

Source ONSS emploi en nombre de travailleurs effectifs eu 2^{ème} trimestre 2006

Tableau 23 : Distribution en fréquences relative et absolue des accidents du travail étudiés selon l'heure de survenance de l'accident et les suites encourues

Heure de l'accident	Suites de l'accident								Total	
	CSS		ITT		IPP		Mortels			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
0	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	2	100%
1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	1	100%
2	0	0,0%	2	50,0%	2	50,0%	0	0,0%	4	100%
3	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	2	100%
4	0	0,0%	2	66,7%	1	33,3%	0	0,0%	3	100%
5	0	0,0%	1	25,0%	3	75,0%	0	0,0%	4	100%
6	0	0,0%	6	75,0%	2	25,0%	0	0,0%	8	100%
7	0	0,0%	5	20,0%	19	76,0%	1	4,0%	25	100%
8	0	0,0%	16	33,3%	32	66,7%	0	0,0%	48	100%
9	0	0,0%	15	32,6%	30	65,2%	1	2,2%	46	100%
10	0	0,0%	27	36,5%	46	62,2%	1	1,4%	74	100%
11	1	1,3%	25	32,1%	52	66,7%	0	0,0%	78	100%
12	0	0,0%	10	55,6%	8	44,4%	0	0,0%	18	100%
13	0	0,0%	17	36,2%	30	63,8%	0	0,0%	47	100%
14	0	0,0%	17	32,7%	35	67,3%	0	0,0%	52	100%
15	0	0,0%	25	42,4%	34	57,6%	0	0,0%	59	100%
16	1	5,0%	9	45,0%	10	50,0%	0	0,0%	20	100%
17	0	0,0%	5	50,0%	5	50,0%	0	0,0%	10	100%
18	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	2	100%
19	0	0,0%	3	42,9%	4	57,1%	0	0,0%	7	100%
20	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	1	100%
21	0	0,0%	2	50,0%	2	50,0%	0	0,0%	4	100%
22	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100%
23	0	0,0%	1	20,0%	4	80,0%	0	0,0%	5	100%
Inconnu	0	0,0%	4	57,1%	3	42,9%	0	0,0%	7	100%
Total	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100%

Tableau 24 : Répartition en fréquence relative et absolue des suites des accidents étudiés et de l'heure de survenance

Heure de l'accident	Suites de l'accident								Total	
	CSS		ITT		IPP		Mortels			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
0	0	0,0%	0	0,0%	2	0,4%	0	0,0%	2	0,4%
1	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%	1	0,2%
2	0	0,0%	2	0,4%	2	0,4%	0	0,0%	4	0,8%
3	0	0,0%	0	0,0%	2	0,4%	0	0,0%	2	0,4%
4	0	0,0%	2	0,4%	1	0,2%	0	0,0%	3	0,6%
5	0	0,0%	1	0,2%	3	0,6%	0	0,0%	4	0,8%
6	0	0,0%	6	1,1%	2	0,4%	0	0,0%	8	1,5%
7	0	0,0%	5	0,9%	19	3,6%	1	0,2%	25	4,7%
8	0	0,0%	16	3,0%	32	6,1%	0	0,0%	48	9,1%
9	0	0,0%	15	2,8%	30	5,7%	1	0,2%	46	8,7%
10	0	0,0%	27	5,1%	46	8,7%	1	0,2%	74	14,0%
11	1	0,2%	25	4,7%	52	9,8%	0	0,0%	78	14,8%
12	0	0,0%	10	1,9%	8	1,5%	0	0,0%	18	3,4%
13	0	0,0%	17	3,2%	30	5,7%	0	0,0%	47	8,9%
14	0	0,0%	17	3,2%	35	6,6%	0	0,0%	52	9,8%
15	0	0,0%	25	4,7%	34	6,4%	0	0,0%	59	11,2%
16	1	0,2%	9	1,7%	10	1,9%	0	0,0%	20	3,8%
17	0	0,0%	5	0,9%	5	0,9%	0	0,0%	10	1,9%
18	0	0,0%	0	0,0%	2	0,4%	0	0,0%	2	0,4%
19	0	0,0%	3	0,6%	4	0,8%	0	0,0%	7	1,3%
20	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%	1	0,2%
21	0	0,0%	2	0,4%	2	0,4%	0	0,0%	4	0,8%
22	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%
23	0	0,0%	1	0,2%	4	0,8%	0	0,0%	5	0,9%
Inconnu	0	0,0%	4	0,8%	3	0,6%	0	0,0%	7	1,3%
Total	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100,0%

Tableau 25 : Distribution en fréquences relative et absolue des accidents du travail étudiés selon le jour de survenance de l'accident et les suites encourues

Jour de la semaine	Suites des accidents								Total	
	CSS		ITT		IPP		Mortels			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Lundi	1	0,9%	41	35,7%	72	62,6%	1	0,9%	115	100%
Mardi	0	0,0%	31	29,0%	76	71,0%	0	0,0%	107	100%
Mercredi	0	0,0%	46	43,0%	60	56,1%	1	0,9%	107	100%
Jeudi	0	0,0%	43	44,8%	53	55,2%	0	0,0%	96	100%
Vendredi	1	1,1%	29	32,2%	59	65,6%	1	1,1%	90	100%
Samedi	0	0,0%	3	30,0%	7	70,0%	0	0,0%	10	100%
Dimanche	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%	0	0,0%	3	100%
Total	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100%

Tableau 26 : Répartition en fréquence relative et absolue des suites des accidents étudiés et du jour de survenance

Jour de la semaine	Suites des accidents								Total	
	CSS		ITT		IPP		Mortels			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Lundi	1	0,2%	41	7,8%	72	13,6%	1	0,2%	115	21,8%
Mardi	0	0,0%	31	5,9%	76	14,4%	0	0,0%	107	20,3%
Mercredi	0	0,0%	46	8,7%	60	11,4%	1	0,2%	107	20,3%
Jeudi	0	0,0%	43	8,1%	53	10,0%	0	0,0%	96	18,2%
Vendredi	1	0,2%	29	5,5%	59	11,2%	1	0,2%	90	17,0%
Samedi	0	0,0%	3	0,6%	7	1,3%	0	0,0%	10	1,9%
Dimanche	0	0,0%	0	0,0%	3	0,6%	0	0,0%	3	0,6%
Total	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100,0%

Tableau 27 : Distribution en fréquences relative et absolue des accidents du travail étudiés selon le mois de survenance de l'accident et les suites encourues

Mois de l'accident	Suites de l'accident								Total	
	CSS		ITT		IPP		Mortels			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Janvier	0	0,0%	14	31,8%	28	63,6%	2	4,5%	44	100%
Février	0	0,0%	14	35,9%	25	64,1%	0	0,0%	39	100%
Mars	1	1,9%	14	26,9%	37	71,2%	0	0,0%	52	100%
Avril	0	0,0%	17	39,5%	26	60,5%	0	0,0%	43	100%
Mai	0	0,0%	12	30,0%	28	70,0%	0	0,0%	40	100%
Juin	0	0,0%	15	35,7%	27	64,3%	0	0,0%	42	100%
Juillet	0	0,0%	14	42,4%	19	57,6%	0	0,0%	33	100%
Août	0	0,0%	22	43,1%	28	54,9%	1	2,0%	51	100%
Septembre	0	0,0%	19	35,2%	35	64,8%	0	0,0%	54	100%
Octobre	1	1,7%	22	36,7%	37	61,7%	0	0,0%	60	100%
Novembre	0	0,0%	26	53,1%	23	46,9%	0	0,0%	49	100%
Décembre	0	0,0%	4	19,0%	17	81,0%	0	0,0%	21	100%
Total	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100%

Tableau 28 : Répartition en fréquence relative et absolue des suites des accidents étudiés et du mois de survenance

Mois de l'accident	Suites de l'accident								Total	
	CSS		ITT		IPP		Mortels			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Janvier	0	0,0%	14	2,7%	28	5,3%	2	0,4%	44	8,3%
Février	0	0,0%	14	2,7%	25	4,7%	0	0,0%	39	7,4%
Mars	1	0,2%	14	2,7%	37	7,0%	0	0,0%	52	9,8%
Avril	0	0,0%	17	3,2%	26	4,9%	0	0,0%	43	8,1%
Mai	0	0,0%	12	2,3%	28	5,3%	0	0,0%	40	7,6%
Juin	0	0,0%	15	2,8%	27	5,1%	0	0,0%	42	8,0%
Juillet	0	0,0%	14	2,7%	19	3,6%	0	0,0%	33	6,3%
Août	0	0,0%	22	4,2%	28	5,3%	1	0,2%	51	9,7%
Septembre	0	0,0%	19	3,6%	35	6,6%	0	0,0%	54	10,2%
Octobre	1	0,2%	22	4,2%	37	7,0%	0	0,0%	60	11,4%
Novembre	0	0,0%	26	4,9%	23	4,4%	0	0,0%	49	9,3%
Décembre	0	0,0%	4	0,8%	17	3,2%	0	0,0%	21	4,0%
Total	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100,0%

Tableau 29 : Distribution en fréquences relative et absolue des accidents du travail étudiés selon la taille de l'entreprise de la victime et les suites encourues

Taille de l'entreprise	Suites des accidents								Total		Emploi secteur 28
	CSS		ITT		IPP		Mortels		N	%	
	N	%	N	%	N	%	N	%			
1-4 travailleurs	0	0,0%	20	3,8%	28	5,3%	2	0,4%	50	9,5%	4,8%
5-9 travailleurs	0	0,0%	22	4,2%	32	6,1%	0	0,0%	54	10,2%	7,6%
10-19 travailleurs	0	0,0%	31	5,9%	57	10,8%	0	0,0%	88	16,7%	12,4%
20-49 travailleurs	1	0,2%	58	11,0%	98	18,6%	1	0,2%	158	29,9%	24,1%
50-99 travailleurs	0	0,0%	30	5,7%	38	7,2%	0	0,0%	68	12,9%	16,3%
100-199 travailleurs	0	0,0%	9	1,7%	26	4,9%	0	0,0%	35	6,6%	11,5%
200-499 travailleurs	0	0,0%	12	2,3%	30	5,7%	0	0,0%	42	8,0%	11,0%
500-999 travailleurs	1	0,2%	3	0,6%	9	1,7%	0	0,0%	13	2,5%	5,8%
Plus de 1000 travailleurs	0	0,0%	8	1,5%	12	2,3%	0	0,0%	20	3,8%	6,4%
Total	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100,0%	100,0%

Tableau 30 : Répartition en fréquence relative et absolue des suites des accidents étudiés et de la taille de l'entreprise de la victime

Taille de l'entreprise	Suites des accidents								Total	
	CSS		ITT		IPP		Mortels		N	%
	N	%	N	%	N	%	N	%		
1-4 travailleurs	0	0,0%	20	40,0%	28	56,0%	2	4,0%	50	100%
5-9 travailleurs	0	0,0%	22	40,7%	32	59,3%	0	0,0%	54	100%
10-19 travailleurs	0	0,0%	31	35,2%	57	64,8%	0	0,0%	88	100%
20-49 travailleurs	1	0,6%	58	36,7%	98	62,0%	1	0,6%	158	100%
50-99 travailleurs	0	0,0%	30	44,1%	38	55,9%	0	0,0%	68	100%
100-199 travailleurs	0	0,0%	9	25,7%	26	74,3%	0	0,0%	35	100%
200-499 travailleurs	0	0,0%	12	28,6%	30	71,4%	0	0,0%	42	100%
500-999 travailleurs	1	7,7%	3	23,1%	9	69,2%	0	0,0%	13	100%
Plus de 1000 travailleurs	0	0,0%	8	40,0%	12	60,0%	0	0,0%	20	100%
Total	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100%

Tableau 31 : Distribution en fréquences relative et absolue des accidents du travail étudiés selon la province de survenance de l'accident et les suites encourues

Province de survenance de l'accident	Suites de l'accident								Total	
	CSS		ITT		IPP		Mortels			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
REGION BRUXELLOISE	0	0,0%	5	23,8%	16	76,2%	0	0,0%	21	100%
Anvers	1	1,2%	34	40,5%	49	58,3%	0	0,0%	84	100%
Limbourg	1	1,3%	37	46,3%	42	52,5%	0	0,0%	80	100%
Flandre orientale	0	0,0%	31	50,0%	31	50,0%	0	0,0%	62	100%
Brabant flamand	0	0,0%	14	35,0%	25	62,5%	1	2,5%	40	100%
Flandre occidentale	0	0,0%	1a	50,0%	18	50,0%	0	0,0%	36	100%
REGION FLAMANDE	2	0,7%	134	44,4%	165	54,6%	1	0,3%	302	100%
Brabant wallon	0	0,0%	4	26,7%	11	73,3%	0	0,0%	15	100%
Hainaut	0	0,0%	22	33,8%	43	66,2%	0	0,0%	65	100%
Liège	0	0,0%	17	21,8%	59	75,6%	2	2,6%	78	100%
Luxembourg	0	0,0%	3	42,9%	4	57,1%	0	0,0%	7	100%
Namur	0	0,0%	5	33,3%	10	66,7%	0	0,0%	15	100%
REGION WALLONNE	0	0,0%	51	28,3%	127	70,6%	2	1,1%	180	100%
Etranger	0	0,0%	3	20,0%	12	80,0%	0	0,0%	15	100%
TOTAL	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100%

Tableau 32 : Répartition en fréquence relative et absolue des suites des accidents étudiés et de la province de survenance de l'accident

Province de survenance de l'accident	Suites de l'accident								Total	
	CSS		ITT		IPP		Mortels			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
REGION BRUXELLOISE	0	0,0%	5	0,9%	16	3,0%	0	0,0%	21	4,0%
Anvers	1	0,2%	34	6,4%	49	9,3%	0	0,0%	84	15,9%
Limbourg	1	0,2%	37	7,0%	42	8,0%	0	0,0%	80	15,2%
Flandre orientale	0	0,0%	31	5,9%	31	5,9%	0	0,0%	62	11,7%
Brabant flamand	0	0,0%	14	2,7%	25	4,7%	1	0,2%	40	7,6%
Flandre occidentale	0	0,0%	18	3,4%	18	3,4%	0	0,0%	36	6,8%
REGION FLAMANDE	2	0,4%	134	25,4%	165	31,3%	1	0,2%	302	57,2%
Brabant wallon	0	0,0%	4	0,8%	11	2,1%	0	0,0%	15	2,8%
Hainaut	0	0,0%	22	4,2%	43	8,1%	0	0,0%	65	12,3%
Liège	0	0,0%	17	3,2%	59	11,2%	2	0,4%	78	14,8%
Luxembourg	0	0,0%	3	0,6%	4	0,8%	0	0,0%	7	1,3%
Namur	0	0,0%	5	0,9%	10	1,9%	0	0,0%	15	2,8%
REGION WALLONNE	0	0,0%	51	9,7%	127	24,1%	2	0,4%	180	34,1%
Etranger	0	0,0%	3	0,6%	12	2,3%	0	0,0%	15	2,8%
TOTAL	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100,0%

Tableau 33 : Distribution en fréquences relative et absolue des accidents du travail étudiés selon le sous-secteur d'activité économique et les suites encourues

Sous-secteurs d'activité économique en 5 positions	Suites de l'accident								Total	
	CSS		ITT		IPP		Mortels			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
28110 Fabrication de constructions métalliques et de leurs parties	1	0,8%	48	39,3%	72	59,0%	1	0,8%	122	100%
28120 Fabrication de charpentes et menuiseries métalliques	0	0,0%	26	29,5%	62	70,5%	0	0,0%	88	100%
28210 Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	0	0,0%	12	42,9%	16	57,1%	0	0,0%	28	100%
28220 Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	0	0,0%	5	26,3%	14	73,7%	0	0,0%	19	100%
28300 Fabrication de générateurs de vapeur	0	0,0%	15	30,0%	34	68,0%	1	2,0%	50	100%
28401 Forge	0	0,0%	4	36,4%	6	54,5%	1	9,1%	11	100%
28402 Emboutissage, estampage et profilage des métaux; métallurgie	0	0,0%	5	55,6%	4	44,4%	0	0,0%	9	100%
28510 Traitement et revêtement des métaux	1	2,9%	14	41,2%	19	55,9%	0	0,0%	34	100%
28520 Opération de mécanique générale	0	0,0%	47	41,2%	67	58,8%	0	0,0%	114	100%
28620 Fabrication d'outillage	0	0,0%	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	2	100%
28630 Fabrication de serrures et de ferrures	0	0,0%	6	30,0%	14	70,0%	0	0,0%	20	100%
28710 Fabrication de fûts et emballages similaires en métaux	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	1	100%
28720 Fabrication d'emballages légers en métal	0	0,0%	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	2	100%
28730 Fabrication d'articles en fil métallique	0	0,0%	1	33,3%	2	66,7%	0	0,0%	3	100%
28741 Fabrication de boulons, de vis et d'écrous	0	0,0%	2	50,0%	2	50,0%	0	0,0%	4	100%
28742 Fabrication de chaînes, à l'exception des chaînes pour la transmission d'énergie	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	1	100%
Fabrication de ressorts	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	1	100%
28751 Fabrication d'articles de ménage	0	0,0%	2	50,0%	2	50,0%	0	0,0%	4	100%
28753 Fabrication de coffres-forts	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	2	100%
28754 Fabrication de petits articles métalliques	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100%
28755 Fabrication d'autres articles métalliques	0	0,0%	3	25,0%	9	75,0%	0	0,0%	12	100%
Total	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100%

Tableau 34 : Répartition en fréquence relative et absolue des suites des accidents étudiés et su sous-secteur d'activité économique

Sous-secteurs d'activité économique en 5 positions	Suites de l'accident								Total		Emploi secteur 28
	CSS		ITT		IPP		Mortels				
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	%
28110 Fabrication de constructions métalliques et de leurs parties	1	0,2%	48	9,1%	72	13,6%	1	0,2%	122	23,1%	19,4%
28120 Fabrication de charpentes et menuiseries métalliques	0	0,0%	26	4,9%	62	11,7%	0	0,0%	88	16,7%	14,1%
28210 Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	0	0,0%	12	2,3%	16	3,0%	0	0,0%	28	5,3%	3,1%
28220 Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	0	0,0%	5	0,9%	14	2,7%	0	0,0%	19	3,6%	3,4%
28300 Fabrication de générateurs de vapeur	0	0,0%	15	2,8%	34	6,4%	1	0,2%	50	9,5%	9,0%
28401 Forge	0	0,0%	4	0,8%	6	1,1%	1	0,2%	11	2,1%	1,2%
28402 Emboutissage, estampage et profilage des métaux; métallurgie	0	0,0%	5	0,9%	4	0,8%	0	0,0%	9	1,7%	3,0%
28403 Métallurgie des poudres	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
28510 Traitement et revêtement des métaux	1	0,2%	14	2,7%	19	3,6%	0	0,0%	34	6,4%	9,1%
28520 Opération de mécanique générale	0	0,0%	47	8,9%	67	12,7%	0	0,0%	114	21,6%	22,4%
28610 Fabrication de coutellerie	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,1%
28620 Fabrication d'outillage	0	0,0%	1	0,2%	1	0,2%	0	0,0%	2	0,4%	2,0%
28630 Fabrication de serrures et de ferrures	0	0,0%	6	1,1%	14	2,7%	0	0,0%	20	3,8%	2,6%
28710 Fabrication de fûts et emballages similaires en métaux	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%	1	0,2%	0,7%
28720 Fabrication d'emballages légers en métal	0	0,0%	1	0,2%	1	0,2%	0	0,0%	2	0,4%	1,2%
28730 Fabrication d'articles en fil métallique	0	0,0%	1	0,2%	2	0,4%	0	0,0%	3	0,6%	1,9%
28741 Fabrication de boulons, de vis et d'écrous	0	0,0%	2	0,4%	2	0,4%	0	0,0%	4	0,8%	1,0%
28742 Fabrication de chaînes, à l'exception des chaînes pour la transmission d'énergie	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%	1	0,2%	0,1%
28743 Fabrication de ressorts	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%	1	0,2%	0,6%
28751 Fabrication d'articles de ménage	0	0,0%	2	0,4%	2	0,4%	0	0,0%	4	0,8%	0,8%
28752 Fabrication d'articles sanitaires	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,4%
28753 Fabrication de coffres-forts	0	0,0%	0	0,0%	2	0,4%	0	0,0%	2	0,4%	0,2%
28754 Fabrication de petits articles métalliques	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0,6%
28755 Fabrication d'autres articles métalliques	0	0,0%	3	0,6%	9	1,7%	0	0,0%	12	2,3%	2,9%
Total	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100,0%	100,0%

Tableau 35 : Répartition en fréquences relative et absolue des principaux contacts blessants et des suites des accidents dans les dossiers étudiés.

Contact blessant	Suites de l'accident								Total	
	CSS		ITT		IPP		Mortels			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
31 Mouvement vertical, écrasement sur, contre (résultat d'une chute)	0	0,0%	39	7,4%	75	14,2%	2	0,4%	116	22,0%
63 Coincement, écrasement - entre	0	0,0%	28	5,3%	42	8,0%	0	0,0%	70	13,3%
71 Contrainte physique - sur le système musculo-squelettique	1	0,2%	29	5,5%	40	7,6%	0	0,0%	70	13,3%
42 Heurt - par objet qui chute	0	0,0%	29	5,5%	35	6,6%	0	0,0%	64	12,1%
51 Contact avec un agent matériel coupant	0	0,0%	16	3,0%	30	5,7%	0	0,0%	46	8,7%
53 Contact avec un agent matériel dur, rugueux	0	0,0%	15	2,8%	26	4,9%	0	0,0%	41	7,8%
Principaux contacts blessants	1	0,2%	156	29,5%	248	47,0%	2	0,4%	407	77,1%
Autres contacts blessants	1	0,2%	37	7,0%	82	15,5%	1	0,2%	121	22,9%
Total	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100,0%

Tableau 36 : Répartition en fréquences relative et absolue des principaux contacts blessants et des suites des accidents dans les dossiers avec incapacité permanente ou décès étudiés.

Contact blessant	Suites de l'accident				Total	
	IPP		Mortels			
	N	%	N	%	N	%
31 Mouvement vertical, écrasement sur, contre (résultat d'une chute)	75	14,2%	2	0,4%	77	23,1%
63 Coincement, écrasement - entre	42	8,0%	0	0,0%	42	12,6%
71 Contrainte physique - sur le système musculo-squelettique	40	7,6%	0	0,0%	40	12,0%
42 Heurt - par objet qui chute	35	6,6%	0	0,0%	35	10,5%
51 Contact avec un agent matériel coupant	30	5,7%	0	0,0%	30	9,0%
53 Contact avec un agent matériel dur, rugueux	26	4,9%	0	0,0%	26	7,8%
Principaux contacts blessants	248	47,0%	2	0,4%	250	75,1%
Autres contacts blessants	82	15,5%	1	0,2%	83	24,9%
Total	330	62,5%	3	0,6%	333	100,0%

Tableau 37 : Les variables les plus fréquentes rencontrées dans l'étude des dossiers avec incapacité permanente ou décès avec un contact blessant par mouvement vertical, écrasement sur, contre - résultat d'une chute - 31.

Lieu de travail	021	Chantier, bâtiment en construction	40.3 %
	011	Lieu de production, usine, atelier	32.5 %
	013	Lieu de stockage, chargement, déchargement	9.1 %
	022	Chantier, bâtiment en démolition, rénovation, entretien	9.1 %
<hr/>			
Type de travail	51	Mise en place, préparation, installation, montage, démontage	19.5%
	11	Production, transformation, traitement	18.8 %
	22	Construction nouvelle, bâtiment	17.4%
	52	Maintenance, réparation, réglage, mise au point	13.0%
	12	Stockage	11.6%
<hr/>			
Activité physique spécifique			
	61	Marcher, courir, monter, descendre	37.7%
	64	Ramper, grimper	14.3%
	21	Travailler avec des outils à main, non motorisés	5.2%
	31	Conduite, présence dans un moyen de transport, Équipement de manutention	5.2%
	53	Transport manuel d'une charge par une personne	5.2%
	67	Faire des mouvements sur place	5.2%
<hr/>			
Agent matériel associé à l'activité physique spécifique			
	00.01	Pas d'agent matériel	19.5%
	02.03	Constructions, surfaces en hauteur - mobiles	18.2%
	14.01	Matériaux	9.1%
	02.01	Parties de bâtiments en hauteur - fixes	7.8%
	14.12	Charges - manutentionnées à la main	6.5%
<hr/>			
Déviation	51	Chute de personne de hauteur	48.1%
	52	Chute de personne de plain-pied	27.3%
	34	Glissade, chute, effondrement d'agent matériel inférieur	9.1%
<hr/>			
Agent matériel associé à la dernière déviation			
	02.03	Constructions, surfaces en hauteur - mobiles	24.7%
	01.02	Surfaces ou circulations à niveau - sols	13.0%
	02.01	Parties de bâtiments, en hauteur - fixes	11.7%
	00.01	Pas d'agent matériel	5.2%
	12.01	Véhicules - poids lourds	5.2%
<hr/>			
Agent matériel associé au contact blessant			
	01.02	Surfaces ou circulations à niveau - sols	77.9%
	02.01	Parties de bâtiments en hauteur - fixes	6.5%
	01.01	Éléments de bâtiments, de constructions et obstacles	
		Par définition	2.6%
	12.02	Véhicules légers	2.6%
<hr/>			
Nature de la blessure			
	021	Fractures fermées	53.2%
	032	Entorses et foulures	18.2%
	011	Blessures superficielles	10.4%
	022	Fractures ouvertes	5.2%

120	Lésions multiples	5.2%
Localisation de la blessure		
62	Jambe, y compris le genou	18.2%
55	Poignet	11.7%
31	Dos, y compris la colonne vertébrale	10.4%
63	Cheville	10.4%
78	Multiples endroits affectés	9.1%

Tableau 38 : Les variables les plus fréquentes rencontrées dans l'étude des dossiers avec incapacité permanente ou décès avec un contact blessant par coincement, écrasement entre des agents matériels - 63.

Lieu de travail	011	Lieu de production, usine, atelier	76.2 %
	013	Lieu de stockage, chargement, déchargement	9.5 %
	021	Chantier, bâtiment en construction	9.5%
Type de travail			
	11	Production, transformation, traitement	42.9%
	12	Stockage	14.3%
	51	Mise en place, préparation, installation, montage, démontage	11.9%
	52	Maintenance, réparation, réglage, mise au point	11.9%
Activité physique spécifique			
	41	Manipulation d'objets, prendre en main, agripper, saisir, Tenir à la main, poser sur un plan horizontal	21.4%
	12	Alimenter, désalimenter la machine	19.0%
	13	Contrôler, faire fonctionner, conduire la machine	9.5%
	42	Manipulation d'objets, ligaturer, lier, arracher, défaire, Presser, dévisser, visser, tourner	9.5%
	51	Transport manuel vertical, soulever, lever, abaisser Un objet	7.1%
Agent matériel associé à l'activité physique spécifique			
	14.03	Pièces travaillées ou éléments, outils de machine	16.7%
	14.01	Matériaux de construction -gros et petits	9.5%
	10.07	Machines à former - par pressage, écrasement	7.1%
	11.05	Appareils de levage, amarrage, préhension et Matériels divers de manutention	7.1 %
Déviatation			
	41	Perte de contrôle de machine et de la matière travaillée	26.2%
	44	Perte de contrôle d'objet manipulé	19.0%
	63	Mouvement du corps sans contrainte physique - en Étant attrapé, entraîné	11.9%
Agent matériel associé à la déviatation			
	14.03	Pièces travaillées ou éléments, outils de machine	19.0%
	14.01	Matériaux de construction -gros et petits	9.5%
	10.07	Machines à former - par pressage, écrasement	7.1%
	11.05	Appareils de levage, amarrage, préhension et Matériels divers de manutention	7.1%
	14.02	Eléments de construction ou éléments constitutifs de Machine, de véhicule	7.1%
Agent matériel associé au contact blessant			
	14.03	Pièces travaillées ou éléments, outils de machine	16.7%
	14.01	Matériaux de construction -gros et petits	9.5%
	10.07	Machines à former - par pressage, écrasement	7.1%
	11.05	Appareils de levage, amarrage, préhension et Matériels divers de manutention	7.1%

Nature de la blessure		
021	Fractures fermées	31.0%
022	Fractures ouvertes	31.0%
041	Amputations	11.9%

Localisation de la blessure		
54	Doigts	71.4%
52	Bras, y compris le coude	7.1%
53	Main	4.8%
78	Multiples endroits affectés	4.8%

Tableau 39 : Les variables les plus fréquentes rencontrées dans l'étude des dossiers avec incapacité permanente ou décès avec un contact blessant par contrainte sur le système musculo - squelettique - 71.

Lieu de travail		
011	Lieu de production, usine, atelier	70.0 %
021	Chantier, bâtiment en construction	20.0 %
020	Chantier, construction, carrière, mine à ciel ouvert	5.0 %

Type de travail		
11	Production, transformation, traitement	50.0%
51	Mise en place, préparation, installation, montage, démontage	20.0%
12	Stockage	5.0%
22	Construction nouvelle, bâtiment	5.0%
54	Gestion des déchets	5.0%

Activité physique spécifique		
51	Mise en place, préparation, installation, montage, démontage	25.0%
61	Marcher, courir, monter, descendre	12.5%
52	Transport manuel horizontal, tirer, pousser, rouler un Objet	10.0%
41	Manipulation d'objets, prendre en main, agripper, saisir, Tenir à la main, poser sur un plan horizontal	7.5%
42	Manipulation d'objets, ligaturer, lier, arracher, défaire, Presser, dévisser, visser, tourner	7.5%
63	Sauter, s'élaner	7.5%

Agent matériel associé à l'activité physique spécifique		
00.01	Pas d'agent matériel	15.0%
14.12	Charges - manutentionnées à la main	12.5%
02.03	Constructions, surfaces en hauteur - mobiles	7.5%
10.10	Machines d'usinage - pour raboter, fraiser, surfacer, Meuler, polir, tourner, percer	7.5%
11.09	Emballages divers, petits et moyens, mobiles	7.5%
14.01	Matériaux de construction - gros et petits	7.5%

Déviation		
71	Mouvement du corps avec contrainte physique - En soulevant, en portant en se levant	25.0%
75	Mouvement du corps avec contrainte - en marchant lourdement, faux pas, glissade - sans chute	17.5%
74	Mouvement du corps avec contrainte - en torsion, En rotation, en se tournant	12.5%
44	Perte de contrôle d'objet manipulé	10.0%
72	Mouvement du corps avec contrainte physique - en Poussant, en tractant	10.0%

Agent matériel associé à la dernière déviation		
01.02	Surfaces ou circulation à niveau - sols	12.5%
00.01	Pas d'agent matériel	10.0%

	11.09	Emballages divers, petits et moyens, mobiles	7.5%
	14.01	Matériaux de construction - gros et petits	7.5%
	14.03	Pièces travaillées ou éléments, outils de machine	7.5%
<hr/>			
Agent matériel associé au contact blessant			
	00.01	Pas d'agent matériel	22.5%
	00.02	Pas d'information	20.0%
	01.02	Surfaces ou circulation à niveau - sols	20.0%
	11.09	Emballages divers, petits et moyens, mobiles	7.5%
<hr/>			
Nature de la blessure			
	032	Entorses et foulures	75.0%
	021	Fractures fermées	17.5%
<hr/>			
Localisation de la blessure			
	31	Dos, y compris colonne vertébrale	35.0%
	63	Cheville	17.5%
	51	Épaule et articulation de l'épaule	10.0%
	52	Bras, y compris le coude	10.0%
	55	Poignet	10.0%
	62	Jambe, y compris le genou	10.0%

Tableau 40 : Les variables les plus fréquentes rencontrées dans l'étude des dossiers avec incapacité permanente ou décès avec un contact blessant par heurt par un objet qui chute - 42.

Lieu de travail	011	Lieu de production, usine, atelier	62.9 %
	013	Lieu de stockage, chargement, déchargement	20.0 %
	021	Chantier, bâtiment en construction	14.3%
<hr/>			
Type de travail	12	Stockage	37.1%
	11	Production, transformation, traitement	28.6%
	51	Mise en place, préparation, installation, montage, démontage	17.1%
	22	Construction nouvelle, bâtiment	8.6%
<hr/>			
Activité physique spécifique			
	51	Transport manuel vertical, soulever, lever, abaisser Un objet	17.1%
	21	Travailler avec des outils à main, non motorisés	8.6%
	22	Travailler avec des outils à main motorisés	8.6%
	31	Conduite, présence dans un moyen de transport, Équipement de manutention	8.6%
	41	Manipulation d'objets, prendre en main, agripper, saisir, Tenir à la main, poser sur un plan horizontal	8.6%
	43	Manipulation d'objets, fixer, pendre, élever, installer sur Un plan vertical	8.6%
	53	Transport manuel d'une charge par une personne	8.6%
<hr/>			
Agent matériel associé à l'activité physique spécifique			
	14.12	Charges - manutentionnées à la main	20.0%
	11.03	Grues fixes, mobiles, embarquées sur véhicules, ponts Roulants, matériels d'élévation à charge suspendue	11.4%
	14.01	Matériaux de construction - gros et petits	8.6%
	14.03	Pièces travaillées ou éléments, outils de machine	8.6%
<hr/>			
Déviation	33	Glissade, chute, effondrement d'agent matériel - Supérieur	51.4%
	35	Glissade, chute, effondrement d'agent matériel - De plain-pied	17.1%

	44	Perte de contrôle d'objet manipulé	11.4%
	31	Rupture de matériel aux joints, aux connexions	5.7%
	43	Perte de contrôle d'outil à main et de la matière travaillée	5.7%
<hr/>			
Agent matériel associé à la déviation			
	14.12	Charges manutentionnées à la main	20.0%
	14.01	Matériaux de construction - gros et petits	17.1%
	14.03	Pièces travaillées ou éléments, outils de machine	11.4%
	11.05	Appareils de levage, amarrage, préhension et matériels divers de manutention	8.6%
<hr/>			
Agent matériel associé au contact blessant			
	14.01	Matériaux de construction - gros et petits	25.7%
	14.12	Charges - manutentionnées à la main	17.1%
	14.03	Pièces travaillées ou éléments, outils de machines	14.3%
	14.11	Charges - suspendues à un dispositif de mise à niveau, Grue	8.6%
<hr/>			
Nature de la blessure			
	021	Fractures fermées	34.3%
	011	Blessures superficielles	20.0%
	032	Entorses et foulures	11.4%
<hr/>			
Localisation de la blessure			
	62	Jambe, y compris le genou	22.9%
	64	Pied	20.0%
	53	Main	11.4%
	54	Doigt(s)	11.4%
<hr/>			

Tableau 41 : Les variables les plus fréquentes rencontrées dans l'étude des dossiers avec incapacité permanente ou décès avec un contact blessant par contact avec un agent matériel coupant - 51.

Lieu de travail	011	Lieu de production, usine, atelier	80.0 %
	013	Lieu de stockage, chargement, déchargement	6.7 %
	021	Chantier, bâtiment en construction	6.7 %
<hr/>			
Type de travail	11	Production, transformation, traitement	53.3%
	12	Stockage	13.3%
	51	Mise en place, préparation, installation, montage, démontage	10.0%
	22	Construction nouvelle, bâtiment	10.0%
<hr/>			
Activité physique spécifique			
	41	Manipulation d'objets, prendre en main, agripper, saisir, Tenir à la main, poser sur un plan horizontal	20.0%
	12	Alimenter, désalimenter la machine	16.7%
	21	Travailler avec des outils à main, non motorisés	13.3%
	22	Travailler avec des outils à main motorisés	13.3%
<hr/>			
Agent matériel associé à l'activité physique spécifique			
	10.11	Machines d'usinage - pour scier	13.3%
	14.12	Charges - manutentionnées à la main	13.3%
	06.02	Outils à main non motorisés - pour couper, séparer	10.0%
	07.02	Outils mécaniques à main - pour couper, séparer	10.0%
<hr/>			
Déviations	44	Perte de contrôle d'objet manipulé	30.0%
	41	Perte de contrôle de machine et de la matière travaillée	23.3%
	43	Perte de contrôle d'outil à main et de la matière travaillée	16.7%

35	Glissade, chute, effondrement d'agent matériel - De plain-pied	10.0%
63	Mouvement du corps sans contrainte physique - En étant attrapé, entraîné	10.0%
<hr/>		
Agent matériel associé à la déviation		
14.12	Charges - manutentionnées à la main	16.7%
10.11	Machines d'usinage - pour scier	13.3%
06.02	Outils à main non motorisés - pour couper, séparer	10.0%
07.02	Outils mécaniques à main - pour couper, séparer	10.0%
14.03	Pièces travaillées ou éléments - outils de machine	10.0%
<hr/>		
Agent matériel associé au contact blessant		
14.12	Charges - manutentionnées à la main	16.7%
10.11	Machines d'usinage - pour scier	13.3%
06.02	Outils à main non motorisés - pour scier	10.0%
<hr/>		
Nature de la blessure		
012	Plaies ouvertes	66.7%
022	Fractures ouvertes	13.3%
041	Amputations	13.3%
<hr/>		
Localisation de la blessure		
54	Doigt (s)	60.0%
53	Main	16.7%
55	Poignet	10.0%
58	Membres supérieurs, multiples endroits affectés	6.7%
<hr/>		

Tableau 42 : Les variables les plus fréquentes rencontrées dans l'étude des dossiers avec incapacité permanente ou décès avec un contact blessant par contact avec un agent matériel dur, rugueux - 53.

Lieu de travail	011	Lieu de production, usine, atelier	61.5%
	021	Chantier, bâtiment en construction	19.2%
	022	Chantier, bâtiment en démolition, rénovation, entretien	7.7%
<hr/>			
Type de travail	11	Production, transformation, traitement	53.8%
	51	Mise en place, préparation, installation, montage, démontage	23.1%
<hr/>			
Activité physique spécifique			
	21	Travailler avec des outils à main, non motorisés	15.4%
	61	Marcher, courir, monter, descendre	15.4%
	13	Contrôler, faire fonctionner, conduire la machine	11.5%
	41	Manipulation d'objets, prendre en main, agripper, saisir, Tenir à la main, poser sur un plan horizontal	11.5%
<hr/>			
Agent matériel associé à l'activité physique spécifique			
	00.01	Pas d'agent matériel	11.5%
	02.03	Constructions, surfaces en hauteur - mobiles	11.5%
	05.01	Moteurs, générateurs d'énergie	7.7%
	14.12	Charges - manutentionnées à la main	7.7%
<hr/>			
Déviation	43	Perte de contrôle d'outil à main et de la matière travaillée	15.4%
	44	Perte de contrôle d'objet manipulé	15.4%
	41	Perte de contrôle de machine et de la matière travaillée	11.5%
	63	Mouvement du corps sans contrainte physique -	

En étant attrapé, entraîné		11.5%
Agent matériel associé à la déviation		
01.02	Surfaces ou circulation à niveau - sols	7.7%
05.01	Moteurs, générateurs d'énergie	7.7%
10.10	Machines d'usinage - pour raboter, fraiser, surfacer, Meuler, polir, tourner, percer	7.7%
14.03	Pièces travaillées ou éléments, outils de machine	7.7%
14.12	Charges - manutentionnées à la main	7.7%
Agent matériel associé au contact blessant		
01.01	Eléments de bâtiments, de constructions et obstacles Par définition	15.4%
01.02	Surface ou circulation à niveau - sols	7.7%
14.01	Matériaux de construction - gros et petits	7.7%
Nature de la blessure		
021	Fractures fermées	42.3%
011	Blessures superficielles	19.2%
032	Entorses et foulures	15.4%
012	Plaies ouvertes	11.5%
Localisation de la blessure		
54	Doigt(s)	26.9%
53	Main	19.2%
55	Poignet	7.7%
62	Jambe, y compris le genou	7.7%
65	Orteils	7.7%

Tableau 43 : Distribution en fréquences relative et absolue de l'origine humaine ou mécanique des accidents avec incapacité permanente ou décès étudiés, avec un des 6 principaux contacts blessants

Cause de la blessure	31- Mouvement vertical, écrasement sur, contre, résultat d'une chute		63- Coincement, écrasement entre des agents matériels		71-Contrainte sur le système musculo- squelettique		42-Heurt par objet qui chute		51-Contact avec agent matériel coupant		53-Contact avec agent matériel dur, rugueux		Principaux contacts blessants	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Facteur mécanique	11	14,3%	6	14,3%	1	2,5%	8	22,9%	2	6,7%	1	3,8%	29	11,6%
Facteur humain	61	79,2%	32	76,2%	33	82,5%	12	34,3%	23	76,7%	24	92,3%	185	74,0%
Sans opinion	5	6,5%	3	7,1%	6	15,0%	13	37,1%	5	16,7%	1	3,8%	33	13,2%
Manque d'information	0	0,0%	1	2,4%	0	0,0%	2	5,7%	0	0,0%	0	0,0%	3	1,2%
TOTAL	77	100%	42	100%	40	100%	35	100%	30	100%	26	100%	250	100%

Tableau 44 : Distribution en fréquences relative et absolue de l'origine humaine ou mécanique des 528 accidents étudiés

Cause de l'accident	Suites de l'accident								Total	
	CSS		ITT		IPP		Mortels			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Facteur mécanique	0	0,0%	18	3,4%	44	8,3%	1	0,2%	63	11,9%
Facteur humain	2	0,4%	134	25,4%	235	44,5%	2	0,4%	373	70,6%
Sans opinion	0	0,0%	32	6,1%	45	8,5%	0	0,0%	77	14,6%
Manque d'information	0	0,0%	9	1,7%	6	1,1%	0	0,0%	15	2,8%
Total	2	0,4%	193	36,6%	330	62,5%	3	0,6%	528	100,0%

Tableau 45 : Distribution en fréquences relative et absolue de l'origine humaine ou mécanique des accidents étudiés selon la suite de l'accident

Cause de l'accident	Suites de l'accident								Total	
	CSS		ITT		IPP		Mortels			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Facteur mécanique	0	0,0%	18	9,3%	44	13,3%	1	33,3%	63	11,9%
Facteur humain	2	100,0%	134	69,4%	235	71,2%	2	66,7%	373	70,6%
Sans opinion	0	0,0%	32	16,6%	45	13,6%	0	0,0%	77	14,6%
Manque d'information	0	0,0%	9	4,7%	6	1,8%	0	0,0%	15	2,8%
Total	2	100,0%	193	100,0%	330	100,0%	3	100,0%	528	100,0%

Tableau 46 : Répartition en fréquences relative et absolue de l'origine humaine ou mécanique des accidents étudiés selon le taux d'incapacité permanente prévu

Classe d'IPP	Cause de l'AT								Total	
	Facteur mécanique		Facteur humain		Sans opinion		Manque d'information			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
0%	18	3,4%	133	25,2%	28	5,3%	8	1,5%	187	35,4%
de 1% à < 5%	14	2,7%	138	26,1%	26	4,9%	4	0,8%	182	34,5%
de 5% à <10%	14	2,7%	69	13,1%	14	2,7%	3	0,6%	100	18,9%
de 10% à <16%	6	1,1%	21	4,0%	7	1,3%	0	0,0%	34	6,4%
de 16% à <20%	1	0,2%	4	0,8%	0	0,0%	0	0,0%	5	0,9%
de 20% à <36%	7	1,3%	4	0,8%	2	0,4%	0	0,0%	13	2,5%
de 36% à <66%	1	0,2%	1	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	2	0,4%
de 66% à 100%	1	0,2%	1	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	2	0,4%
Décès	1	0,2%	2	0,4%	0	0,0%	0	0,0%	3	0,6%
Total	63	11,9%	373	70,6%	77	14,6%	15	2,8%	528	100,0%

Tableau 47 : Distribution en fréquences relative et absolue de l'origine humaine ou mécanique des accidents étudiés selon le taux d'incapacité permanente prévu

Classe d'IPP	Cause de l'AT								Total	
	Facteur mécanique		Facteur humain		Sans opinion		Manque d'information			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
0%	18	9,6%	133	71,1%	28	15,0%	8	4,3%	187	100%
de 1% à < 5%	14	7,7%	138	75,8%	26	14,3%	4	2,2%	182	100%
de 5% à <10%	14	14,0%	69	69,0%	14	14,0%	3	3,0%	100	100%
de 10% à <16%	6	17,6%	21	61,8%	7	20,6%	0	0,0%	34	100%
de 16% à <20%	1	20,0%	4	80,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	100%
de 20% à <36%	7	53,8%	4	30,8%	2	15,4%	0	0,0%	13	100%
de 36% à <66%	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100%
de 66% à 100%	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100%
Décès	1	33,3%	2	66,7%	0	0,0%	0	0,0%	3	100%
Total	63	11,9%	373	70,6%	77	14,6%	15	2,8%	528	100%